



AIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°01-2023-263

PUBLIÉ LE 8 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

01_DDETS_Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Ain /

01-2023-12-07-00002 - Arrêté extension dérogation repos dominical - salons de coiffure (2 pages) Page 3

01_DDETS_Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Ain / Direction

01-2023-11-10-00003 - Arrêté portant agrément entreprise solidaire d'utilité sociale n°ESUS2023-003R-897411807 Bresse Energies Citoyennes (BEC) (2 pages) Page 6

01_DDT_Direction départementale des territoires de l'Ain /

01-2023-12-07-00003 - Arrêté portant renouvellement de l'agrément au titre de la protection de l'environnement de l'association « les amis de la réserve naturelle de la Haute-Chaîne du Jura » (3 pages) Page 9

01-2023-12-06-00001 - Arrêté portant restrictions temporaires de certains usages de l'eau dans le département de l'Ain (30 pages) Page 13

01-2023-12-07-00001 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2023-26 réglementant la circulation pendant les travaux de reprise de boucle de comptage sur le diffuseur n°4 de l'autoroute A40 au PR 188+600 (4 pages) Page 44

01-2023-12-05-00001 - Avis de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial du 26 octobre 2023 - FRANS (1 page) Page 49

01_Pref_Präfecture de l'Ain /

01-2023-12-07-00004 - l'arrêté préfectoral modificatif portant nomination des membres des commissions de contrôle, chargées de la régularité des listes électorales dans chaque commune du département de l'Ain (13 pages) Page 51

01-2023-12-08-00001 - BORDEREAU D'ACCOMPAGNEMENT RELATIF À LA MISE À JOUR DES PARAMÈTRES DÉPARTEMENTAUX D'ÉVALUATION DES LOCAUX PROFESSIONNELS POUR LES IMPOSITIONS 2024 (1 page) Page 65

01-2023-12-08-00002 - tarifs et des valeurs locatives des locaux professionnels pris pour l'application de l'article 1518 ter du code général des impôts pour les impositions 2024 (2 pages) Page 67

01_DDETS_Direction départementale de
l'emploi, du travail et des solidarités de l'Ain

01-2023-12-07-00002

Arrêté extension dérogation repos dominical -
salons de coiffure

**Arrêté préfectoral DDETS 01
portant dérogation aux dispositions du Code du travail
instituant le repos dominical des salariés**

La Préfète du département de l'Ain et par délégation la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Ain ;

Vu le décret du Président de la République du 22 mars 2023 portant nomination de Madame Chantal MAUCHET, en qualité de préfète de l'Ain ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 01-2023-04-11-00004 du 11 avril 2023 portant délégation de signature à Madame Agnès GONIN, directrice du travail, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Ain ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 01-2023-04-24-00001 du 24 avril 2023 portant subdélégation de signature à Madame Audrey CHAHINE, directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Ain ;

Vu le Code du travail, et notamment les articles L. 3132-20, L. 3132-21, L. 3132-23, L. 3132-25-3, L. 3132-25-4, R. 3132-16 et R. 3132-17 ;

Vu l'autorisation individuelle de déroger à la règle du repos dominical accordée par décision préfectorale datée du 25 octobre 2023, sur la base de l'article L. 3132-20 du Code du travail, à la société CAROL'COIFFURE située à Pont-de-Vaux (01190) pour les journées du 24 et 31 décembre 2023 ;

Vu la demande d'extension de cette dérogation présentée par l'Union Nationale des Entreprises de Coiffure Auvergne-Rhône-Alpes datée du 2 novembre 2023, à l'ensemble des salons de coiffure du département de l'Ain ;

Vu la consultation des chambres consulaires et partenaires sociaux à laquelle a procédé Madame la Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Ain entre le 30 novembre et le 7 décembre 2023 ;

Vu les différentes demandes individuelles de dérogation adressées à l'autorité pour ces deux journées ;

Considérant que les listes annuelles des dimanches bénéficiant d'une dérogation au repos dominical octroyée par décision du maire prise après avis du conseil municipal, sont arrêtées avant le 31 décembre de l'année précédente ; que la modification de ces listes annuelles ne peut se faire, dans les mêmes formes, en cours d'année moins de deux mois avant le premier dimanche concerné par la modification ;

Considérant qu'au surplus, l'ensemble des communes du département de l'Ain ne sont pas couvertes par un arrêté municipal permettant de déroger à la règle du repos dominical ;

.../...

Considérant que l'ouverture exceptionnelle des salons de coiffure les 24 et 31 décembre 2023 permettrait de répondre aux besoins spécifiques de la clientèle durant cette période particulière des fêtes de fin d'année et que cette période représente pour les salons de coiffure une activité importante contribuant fortement au chiffre d'affaires de ces entreprises ;

Considérant dans ces conditions, que le repos simultané des salariés à ces deux dates serait de nature à compromettre le bon fonctionnement des salons de coiffure du département ;

Considérant aussi qu'une extension de la dérogation à l'ensemble des salons de coiffure du département éviterait toute distorsion de concurrence ;

Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, de faire application des dispositions des articles L. 3132-20, L. 3132-23, L. 3132-25-3 et L. 3132-25-4 du Code du travail ;

- A R R Ê T E -

Article 1 : L'autorisation de déroger au repos dominical des salariés est étendue, pour les journées du **24 et du 31 décembre 2023**, à tous les salons de coiffure du département de l'Ain, **ce sous réserve que chaque salon intéressé adresse une demande de dérogation individuelle à la DDETS ;**

Article 2 : **Seuls les salariés volontaires** ayant donné leur accord par écrit peuvent travailler ces dimanches. Le refus d'un salarié de travailler le dimanche ne peut constituer ni une faute, ni un motif de licenciement et ne peut faire l'objet d'une mesure discriminatoire dans le cadre de l'exécution de son contrat de travail ;

Article 3 : La suppression du repos dominical ne peut avoir pour effet qu'un salarié soit employé plus de 6 jours par semaine civile, ni ne bénéficie d'un repos hebdomadaire d'une durée inférieure à 24 heures consécutives auxquelles s'ajoutent au minimum les onze heures consécutives de repos quotidien ;

Article 4 : Le travail du dimanche ne peut avoir pour effet de dépasser la durée maximale du travail journalière fixée à 10 heures, ni la durée du travail maximale hebdomadaire absolue fixée à 48 heures pour un salarié à temps complet ;

Article 5 : En contrepartie, et en application de l'article 9 de la convention collective nationale de la coiffure et professions connexes, les salariés concernés bénéficieront pour chaque journée de travail un dimanche, d'une journée de repos compensateur à prendre dans les 2 semaines civiles suivantes ainsi que d'une prime exceptionnelle égale à 1/24^{ème} du traitement mensuel du salarié ;

Article 6 : Chaque établissement communiquera par tout moyen aux salariés les jours et heures de repos attribués et communiquera ces mêmes éléments à l'Inspection du travail de son ressort ainsi qu'un double du nouvel horaire mis en vigueur pendant la validité du présent arrêté ;

Article 7 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Ain, les maires des communes concernées et la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Ain, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Bourg en Bresse, le 7 décembre 2023

P/ la Préfète et par subdélégation,
La Directrice départementale adjointe
de l'emploi, du travail et des solidarités

Audrey CHAHINE

01_DDETS_Direction départementale de
l'emploi, du travail et des solidarités de l'Ain

01-2023-11-10-00003

Arrêté portant agrément entreprise solidaire
d'utilité sociale

n°ESUS2023-003R-897411807

Bresse Energies Citoyennes (BEC)

**Arrêté portant agrément entreprise solidaire d'utilité sociale
n°ESUS2023-N001-834818577**

**La Préfète de l'Ain
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (articles 1, 2 et 11) modifiée par l'article 105 de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et à la transformation des entreprises (loi PACTE) et l'article 157 (V) de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 ;

Vu le décret n° 2015-719 du 23 juin 2015 relatif à l'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale » ;

Vu le décret n° 2015-760 du 24 juin 2015 pris pour l'application de l'article 1er, alinéa 15, de la loi du 31 juillet 2014 ;

Vu le décret n° 2015-858 du 13 juillet 2015 relatif aux statuts des sociétés commerciales ayant la qualité d'entreprises de l'économie sociale et solidaire ;

Vu l'article L.3332-17-1 du Code du Travail ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 00004 du 11 avril 2023 portant délégation de signature de Madame Chantal MAUCHET préfète de l'Ain, à Madame Agnès GONIN directrice de la DDETS de l'Ain ;

Vu la demande d'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale » (ESUS) présentée le 23 janvier 2023 par Monsieur PEULET Jean-Paul, président de la SAS « Bresse Energies Citoyennes », dont le siège social est situé au 120 rue des écoles 01000 Saint-Denis-Lès-Bourg en vue d'être agréée en tant qu'entreprise solidaire d'utilité sociale, au sens de l'article L. 3332-17-1 du Code du travail ;

Vu la complétude du dossier présenté à l'organisme instructeur de l'Ain le 07 avril 2023 par la SAS Bresse Energies Citoyennes, 120 rue des écoles, 01000 Saint-Denis-Lès-Bourg en vue d'obtenir l'agrément «ESUS» ;

Considérant qu'à la date de la demande d'agrément, la SAS Bresse Energies Citoyennes existe depuis plus de trois ans ;

considérant que la SAS Bresse Energies Citoyennes remplit les conditions légales pour bénéficier de l'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale » ;

A R R E T E

Article 1 : la SAS Bresse Energies Citoyennes (numéro SIRET : 834 818 577 00027) sise 120 rue des écoles, 01000 Saint-Denis-Lès-Bourg est agréée « Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale » pour une durée de 05 ans à compter du 07 avril 2023.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture et la Directrice de la DDETS de l'Ain sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de l'Ain accessible sur le site internet de la préfecture de la région et communication sera faite sur le site internet de la CRESS.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 13 avril 2023

Pour la Préfète de l'Ain,
Et par délégation de la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités.
Le responsable du service insertion territoriale et emploi.

Daniel MASSARD

Voies de Recours :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours :

- *gracieux auprès de la DDETS - Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Ain*
- *Hiérarchique devant la Ministre du Travail – Direction Générale du Travail 39-43 quai André Citroën 75015 PARIS et le Ministre de l'Economie, 139 rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12 (PESSII)*
- *Contentieux auprès du tribunal administratif de Lyon – 184 rue Duguesclin – 69003 Lyon*

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr – article R414-6 du CRPA.

01_DDT_Direction départementale des
territoires de l'Ain

01-2023-12-07-00003

Arrêté portant renouvellement de l'agrément au
titre de la protection de l'environnement
de l'association « les amis de la réserve naturelle
de la Haute-Chaîne du Jura »

Service Protection et Gestion de l'Environnement

Unité Pilotage et Gestion

ARRÊTÉ
portant renouvellement de l'agrément au titre de la protection de l'environnement
de l'association « les amis de la réserve naturelle de la Haute-Chaîne du Jura »

La Préfète de l'Ain
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.141-1 et suivants, et R.141-2 à R.141-20 ;

VU le décret n° 2011-832 du 12 juillet 2011 relatif à la réforme de l'agrément au titre de la protection de l'environnement et à la désignation des associations agréées, organismes et fondations reconnues d'utilité publique au sein de certaines instances ;

VU l'arrêté ministériel du 12 juillet 2011 relatif à la composition du dossier de demande d'agrément au titre de la protection de l'environnement, du dossier de renouvellement de l'agrément et à la liste des documents à fournir annuellement ;

VU l'arrêté préfectoral du 12 novembre 2018 portant renouvellement de l'agrément au titre de la protection de l'environnement de l'association « les amis de la réserve naturelle de la Haute-Chaîne du Jura » ;

VU le dossier de demande de renouvellement de l'agrément déposé le 6 juin 2023 et complété le 7 août 2023 par l'association « les amis de la réserve naturelle de la Haute-Chaîne du Jura » ;

VU les avis favorables émis, le 11 septembre 2023, par la procureure générale près la Cour d'Appel de LYON et, le 29 novembre 2023, par le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes ;

CONSIDÉRANT que l'association « les amis de la réserve naturelle de la Haute-Chaîne du Jura » justifie, depuis trois ans au moins à compter de la déclaration, qu'elle exerce effectivement son activité statutaire au niveau de tout le département ;

CONSIDÉRANT que l'objet statutaire de l'association relève d'un des domaines mentionnés à l'article L.141-1 du code de l'environnement, à savoir la protection de la nature et des sites principalement sur le territoire de la réserve naturelle de la Haute Chaîne du Jura et sa périphérie, dans le département de l'Ain, et que ses activités sont régulièrement portées à la connaissance du public ;

CONSIDÉRANT que l'association « les amis de la réserve naturelle de la Haute-Chaîne du Jura » déclare regrouper 80 adhérents personnes physiques et 9 associations, soit de l'ordre

de 5000 adhérents indirects, à jour de leur cotisation pour l'exercice 2022 et que la majorité des adhérents réside dans le département de l'Ain;

CONSIDÉRANT qu'au sens de l'article 261-7-1 du code général des impôts et de l'instruction fiscale n° 4H506, il peut être considéré que la gestion de l'association « les amis de la réserve naturelle de la Haute-Chaîne du Jura » présente un caractère désintéressé et que son activité est non lucrative ;

CONSIDÉRANT que l'association « les amis de la réserve naturelle de la Haute-Chaîne du Jura » justifie d'un fonctionnement conforme à ses statuts et démocratique ;

CONSIDÉRANT que l'association « les amis de la réserve naturelle de la Haute-Chaîne du Jura » justifie de garanties suffisantes de régularité en matière financière et comptable ;

CONSIDÉRANT que l'association « les amis de la réserve naturelle de la Haute-Chaîne du Jura » déclare avoir souscrit au contrat d'engagement républicain mis en ligne sur son site internet ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires de l'Ain ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

L'association « les amis de la réserve naturelle de la Haute-Chaîne du Jura », dont le siège social est situé 9 rue de Gex 01630 Saint-Genis-Pouilly, est agréée au titre de la protection de l'environnement, dans un cadre départemental.

ARTICLE 2

L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans renouvelable, à compter de la date du présent arrêté.

La demande de renouvellement d'agrément doit intervenir 6 mois au moins avant la date d'expiration de l'agrément en cours de validité.

ARTICLE 3

L'association « les amis de la réserve naturelle de la Haute-Chaîne du Jura » adressera chaque année à la préfète les documents fixés par l'article 3 de l'arrêté ministériel du 12 juillet 2011 susvisé, comprenant notamment le rapport d'activité ainsi que les comptes de résultat et de bilan de l'association et leurs annexes, qui sont communicables à toute personne sur sa demande et à ses frais.

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera notifié à la présidente de l'association « les amis de la réserve naturelle de la Haute-Chaîne du Jura » et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain, ainsi que sur le site internet des services de l'État dans l'Ain.

ARTICLE 5

L'arrêté préfectoral du 12 novembre 2018 susvisé est abrogé.

ARTICLE 6

Cette décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Lyon, y compris par voie électronique via le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

Les recours administratifs qui peuvent être déposés dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision prolongent les délais de recours contentieux de 2 mois.

ARTICLE 7

La secrétaire générale de la préfecture, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur départemental des territoires de l'Ain sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée :

- à la procureure générale près la Cour d'Appel de LYON,
- au président du tribunal de grande instance de BOURG-en-BRESSE,
- au chef du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité de l'Ain.

A BOURG-EN-BRESSE, le 7 décembre 2023

La préfète,

signée : Chantal MAUCHET

01_DDT_Direction départementale des
territoires de l'Ain

01-2023-12-06-00001

Arrêté portant restrictions temporaires de
certains usages de l'eau dans le département de
l'Ain

Service Protection et Gestion de l'Environnement

Unité Gestion de l'Eau

A R R Ê T É
portant restrictions temporaires de certains usages de l'eau dans le département de l'Ain

**La préfète de l'Ain,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code de l'environnement, notamment le titre 1^{er} du livre II et le titre 3 du livre IV ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 juin 2023 relatif aux mesures de restriction, en période de sécheresse, portant sur le prélèvement d'eau et la consommation d'eau des installations classées pour la protection de l'environnement, et en particulier son article 5 ;

Vu l'arrêté-cadre interdépartemental n° 649 du 20 mai 2022 relatif à la gestion de la ressource en eau en période d'étiage sur l'Axe Saône ;

Vu l'arrêté-cadre « sécheresse » du 12 juin 2023 fixant le cadre des mesures de gestion et de préservation de la ressource en eau en période de sécheresse dans le département de l'Ain hors Axe Saône ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2023 portant restrictions temporaires de certains usages de l'eau dans le département de l'Ain ;

Vu les conclusions de la note de situation « sécheresse » établie par la Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Ain en date du 22 novembre 2023 ;

Vu les propositions formulées par le comité départemental restreint dédié à la gestion conjoncturelle de la sécheresse dans le cadre d'une consultation écrite organisée entre le 23 et le 28 octobre 2023 ;

Considérant le principe d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ;

Considérant que la gestion équilibrée de la ressource doit permettre en priorité de satisfaire les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population, qu'elle doit également permettre de satisfaire ou concilier, lors des différents usages, activités ou travaux, notamment les exigences de l'agriculture, de la

pêche en eau douce, de l'industrie, de la production d'énergie, en particulier pour assurer la sécurité du système électrique, des transports, du tourisme, de la protection des sites, des loisirs et des sports nautiques ainsi que de toutes autres activités humaines légalement exercées ;

Considérant que le préfet peut prendre des mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau, pour faire face à une menace ou aux conséquences d'accidents, de sécheresse, d'inondations ou à un risque de pénurie ;

Considérant que les mesures définies dans l'arrêté-cadre « sécheresse » du 12 juin 2023 susvisé et dans le présent arrêté portant restrictions temporaires de certains usages de l'eau dans le département de l'Ain adaptent les dispositions de l'arrêté ministériel du 30 juin 2023 susvisé aux circonstances locales ;

Considérant que, pour les eaux souterraines, le niveau de la nappe superficielle située dans la Plaine de l'Ain s'est amélioré ;

Considérant que, pour les eaux souterraines, le niveau de la nappe de la Dombes reste historiquement bas ;

Considérant que le faisceau d'indicateurs défini à l'article 4.2 de l'arrêté-cadre sécheresse départemental susvisé justifie la levée des mesures de restriction de la zone d'alerte eaux souterraines « Plaine de l'Ain » ;

Considérant que le faisceau d'indicateurs défini à l'article 4.2 de l'arrêté-cadre sécheresse départemental susvisé justifie le maintien en situation d'alerte renforcée des zones d'alerte eaux souterraines « Dombes-Certines-Nord » et « Dombes-Sud » ;

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de suspension ou de limitation provisoire des usages de l'eau ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires ;

ARRÊTE

Article 1 : Identification des situations de gestion

Pour les eaux superficielles et leurs nappes d'accompagnement, les niveaux de gravité de sécheresse sont les suivants :

Zones d'alerte	Niveau de gravité
RIVIÈRES de BRESSE	Au-dessus des seuils
RIVIÈRES de DOMBES	Au-dessus des seuils
RIVIÈRES du BUGEY	Au-dessus des seuils
RIVIÈRES du HAUT-RHÔNE	Au-dessus des seuils
SAÔNE-AVAL	Au-dessus des seuils

Pour les eaux souterraines, les niveaux de gravité de sécheresse sont les suivants :

Zones d'alerte	Niveau de gravité
PLAINE de L'AIN	Au-dessus des seuils
DOMBES-CERTINES-NORD	Alerte renforcée
DOMBES-SUD	Alerte renforcée
PAYS de GEX	Au-dessus des seuils
SAÔNE-AVAL	Au-dessus des seuils

Pour connaître le niveau de gravité des mesures de restriction qui s'appliquent selon la ressource utilisée, en application de l'article 2.2 de l'arrêté-cadre sécheresse départemental susvisé, il convient de se référer au tableau ci-dessous :

Ressource en eau utilisée	Usages	Niveau de gravité applicable	Niveau de gravité par commune
Eaux souterraines (prélèvement dans une nappe souterraine autre que nappe d'accompagnement)	Tous usages	Celui de la zone d'alerte eaux souterraines de la commune sur laquelle le prélèvement a lieu	Cf. carte en annexe 1 Cf. tableau en annexe 4
Eau potable	Liés à des activités agricoles, industrielles, commerciales et artisanales	Celui de la zone d'alerte eaux souterraines de la commune sur laquelle l'usage a lieu	Cf. carte en annexe 2 Cf. tableau en annexe 4
Eau potable	Autres que ceux liés à des activités agricoles, industrielles, commerciales et artisanales	Le plus élevé entre celui de la zone d'alerte eaux souterraines et celui de la zone d'alerte eaux superficielles de la commune sur laquelle l'usage a lieu	Cf. carte en annexe 3 Cf. tableau en annexe 4

Article 2 : Mesures de restrictions

Sur les communes concernées par les mesures de restriction hors zone d'alerte « Saône Aval », les prélèvements et l'utilisation de l'eau sont limités ou interdits conformément aux dispositions définies sur les tableaux de l'annexe 6 de l'arrêté cadre du 12 juin 2023 fixant le cadre des mesures de gestion et de préservation de la ressource en eau en période de sécheresse dans le département de l'Ain.

Les mesures de restrictions qui s'appliquent aux zones d'alerte autres que « Saône aval » figurent en annexe numéro 5 du présent arrêté.

Les prélèvements dans le Rhône ne sont pas concernés par les présentes mesures de restriction.

Article 3 : Durée de validité

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa date de signature et sont valables, **au plus tard, jusqu'au 31 mars 2024.**

Article 4 : Délais et voies de recours

Cette décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lyon, y compris par voie électronique via le site www.telerecours.fr, dans les conditions fixées par l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement.

Le présent arrêté peut être contesté :

- par recours gracieux auprès du préfet ou recours hiérarchique auprès du ministre dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;
- par recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, soit à compter de la réponse du préfet ou du ministre, soit à l'expiration du premier délai de deux mois, le silence gardé par l'administration valant décision implicite de rejet.

Article 5 : Publication

Conformément à l'article R. 211-70 du code de l'environnement, le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et, pendant toute la période d'application :

- sur le site internet des services de l'État dans l'Ain à l'adresse suivante :
<http://www.ain.gouv.fr> ;
- sur le site internet national dédié à l'adresse suivante :
<https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/>.

Il est également affiché, à titre informatif, en mairie de chaque commune concernée.

Article 6 : Abrogation de l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2023

L'arrêté préfectoral en date du 30 octobre 2023 portant restrictions temporaires de certains usages de l'eau dans le département de l'Ain est annulé et remplacé par le présent arrêté.

Article 7 : Exécution

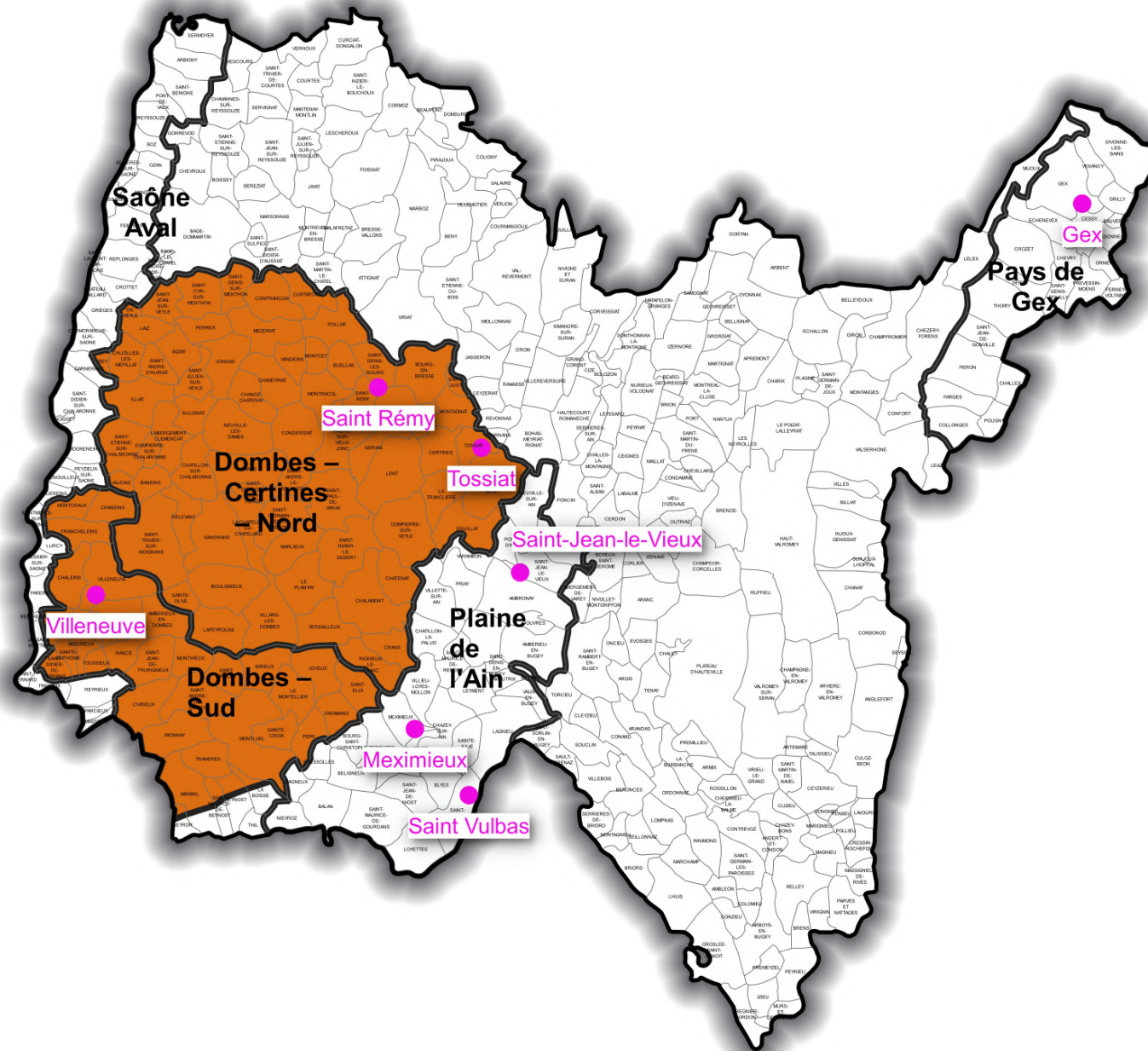
La secrétaire générale de la préfecture, le directeur départemental des territoires, le directeur départemental de la sécurité publique, la directrice de la délégation départementale de l'agence régionale de santé, le directeur départemental de la protection des populations, le commandant du groupement de gendarmerie départementale, le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité, le président de la fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique, ainsi que les maires des communes concernées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 6 décembre 2023

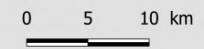
La préfète,

Signé : Chantal MAUCHET

Annexe 1 : Niveaux de gravité des mesures de restriction Ressource utilisée : eaux souterraines



- Points de surveillance
- Pas de mesures de restriction
- Vigilance
- Alerte
- Alerte renforcée
- Crise



Annexe 2 : Niveaux de gravité des mesures de restriction Ressource utilisée : eau potable - usages économiques



Légende

- Pas de mesures de restriction
- Vigilance
- Alerte
- Alerte renforcée
- Crise

0 5 10 km



Annexe 3 : Niveaux de gravité des mesures de restriction

Ressource utilisée : eau potable - usages domestiques



Légende

- Pas de mesures de restriction
- Vigilance
- Alerte
- Alerte renforcée
- Crise

0 5 10 km



Annexe 4 : niveaux de gravité par commune

N° INSEE	Noms communes	Eaux superficielles		Eaux souterraines		Eau potable Usages économiques	Eau potable Usages domestiques
		Zones d'alerte	Niveaux de gravité	Zones d'alerte	Niveaux de gravité	Niveaux de gravité	Niveaux de gravité
01001	L'ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01002	L'ABERGEMENT-DE-VAREY	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01004	AMBERIEU-EN-BUGEY	Rivières du Bugey	Pas de restriction	Plaine de l'Ain	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01005	AMBERIEUX-EN-DOMBES	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Sud	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01006	AMBLEON	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01007	AMBRONAY	Rivières du Bugey	Pas de restriction	Plaine de l'Ain	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01008	AMBUTRIX	Rivières du Bugey	Pas de restriction	Plaine de l'Ain	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01009	ANDERT-ET-CONDON	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01010	ANGLEFORT	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01011	APREMONT	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01012	ARANC	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01013	ARANDAS	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01014	ARBENT	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01015	ARBOYS-EN-BUGEY	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01016	ARBIGNY	Saône Aval	Pas de restriction	Saône Aval	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01017	ARGIS	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01019	ARMIX	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01021	ARS-SUR-FORMANS	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Sud	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01022	ARTEMARE	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01023	ASNIERES-SUR-SAONE	Saône Aval	Pas de restriction	Saône Aval	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01024	ATTIGNAT	Rivières de Bresse	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01025	BAGE-DOMMARTIN	Rivières de Bresse	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01026	BAGE-LE-CHATEL	Rivières de Bresse	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01027	BALAN	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Plaine de l'Ain	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01028	BANEINS	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée

N° INSEE	Noms communes	Eaux superficielles		Eaux souterraines		Eau potable Usages économiques	Eau potable Usages domestiques
		Zones d'alerte	Niveaux de gravité	Zones d'alerte	Niveaux de gravité	Niveaux de gravité	Niveaux de gravité
01029	BEAUPONT	Rivières de Bresse	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01030	BEAUREGARD	Saône Aval	Pas de restriction	Saône Aval	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01031	BELLIGNAT	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01032	BELIGNEUX	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Plaine de l'Ain	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01033	VALSERHONE	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01034	BELLEY	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01035	BELLEYDOUX	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01036	VALROMEY-SUR-SERAN	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01037	BENONCES	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01038	BENY	Rivières de Bresse	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01040	BEREZIAT	Rivières de Bresse	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01041	BETTANT	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01042	BEY	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01043	BEYNOST (Dombes)	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Sud	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01043	BEYNOST (Plaine)	Rivières de Dombes	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01044	BILLIAT	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01045	BIRIEUX	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Sud	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01046	BIZIAT	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01047	BLYES	Rivières du Bugey	Pas de restriction	Plaine de l'Ain	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01049	LA BOISSE (Dombes)	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Sud	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01049	LA BOISSE (Plaine)	Rivières de Dombes	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01050	BOISSEY	Rivières de Bresse	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01051	BOLOZON	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01052	BOULIGNEUX	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01053	BOURG-EN-BRESSE	Rivières de Bresse	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01054	BOURG-SAINT-CHRISTOPHE	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Plaine de l'Ain	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction

N° INSEE	Noms communes	Eaux superficielles		Eaux souterraines		Eau potable Usages économiques	Eau potable Usages domestiques
		Zones d'alerte	Niveaux de gravité	Zones d'alerte	Niveaux de gravité	Niveaux de gravité	Niveaux de gravité
01056	BOYEUX-SAINT-JEROME	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01057	BOZ	Saône Aval	Pas de restriction	Saône Aval	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01058	BREGNIER-CORDON	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01060	BRENOD	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01061	BRENS	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01062	BRESSOLLES	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Plaine de l'Ain	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01063	BRION	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01064	BRIORD	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01065	BUELLAS	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01066	LA BURBANCHE	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01067	CEIGNES	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01068	CERDON	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01069	CERTINES	Rivières de Bresse	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01071	CESSY	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction	Pays de Gex	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01072	CEYZERIAT	Rivières de Bresse	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01073	CEYZERIEU	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01074	CHALAMONT	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01075	CHALEINS	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Sud	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01076	CHALEY	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01077	CHALLES-LA-MONTAGNE	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01078	CHALLEX	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction	Pays de Gex	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01079	CHAMPAGNE-EN-VALROMEY	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01080	CHAMPDOR-CORCELLES	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01081	CHAMPFROMIER	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01082	CHANAY	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01083	CHANEINS	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Sud	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée

N° INSEE	Noms communes	Eaux superficielles		Eaux souterraines		Eau potable Usages économiques	Eau potable Usages domestiques
		Zones d'alerte	Niveaux de gravité	Zones d'alerte	Niveaux de gravité	Niveaux de gravité	Niveaux de gravité
01084	CHANOZ-CHATENAY	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01085	LA CHAPELLE-DU-CHATELARD	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01087	CHARIX	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01088	CHARNOZ-SUR-AIN	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Plaine de l'Ain	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01089	CHATEAU-GAILLARD	Rivières du Bugey	Pas de restriction	Plaine de l'Ain	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01090	CHATENAY	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01092	CHATILLON-LA-PALUD	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Plaine de l'Ain	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01093	CHATILLON-SUR-CHALARONNE	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01094	CHAVANNES-SUR-REYSSOUZE	Rivières de Bresse	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01095	NIVIGNE ET SURAN	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01096	CHAVEYRIAT	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01098	CHAZEY-BONS	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01099	CHAZEY-SUR-AIN	Rivières du Bugey	Pas de restriction	Plaine de l'Ain	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01100	CHEIGNIEU-LA-BALME	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01101	CHEVILLARD	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01102	CHEVROUX	Rivières de Bresse	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01103	CHEVRY	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction	Pays de Gex	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01104	CHEZERY-FORENS	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01105	CIVRIEUX	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Sud	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01106	CIZE	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01107	CLEYZIEU	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01108	COLIGNY	Rivières de Bresse	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01109	COLLONGES	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction	Pays de Gex	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01110	COLOMIEU	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01111	CONAND	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction

N° INSEE	Noms communes	Eaux superficielles		Eaux souterraines		Eau potable Usages économiques	Eau potable Usages domestiques
		Zones d'alerte	Niveaux de gravité	Zones d'alerte	Niveaux de gravité	Niveaux de gravité	Niveaux de gravité
01112	CONDAMINE	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01113	CONDEISSIAT	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01114	CONFORT	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01115	CONFRANCON	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01116	CONTREVOZ	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01117	CONZIEU	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01118	CORBONOD	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01121	CORLIER	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01123	CORMORANCHE-SUR-SAONE	Saône Aval	Pas de restriction	Saône Aval	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01124	CORMOZ	Rivières de Bresse	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01125	CORVEISSIAT	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01127	COURMANGOUX	Rivières de Bresse	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01128	COURTES	Rivières de Bresse	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01129	CRANS	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01130	BRESSE-VALLONS	Rivières de Bresse	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01133	CRESSIN-ROCHEFORT	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01134	CROTTET	Saône Aval	Pas de restriction	Saône Aval	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01135	CROZET	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction	Pays de Gex	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01136	CRUZILLES-LES-MEPILLAT	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01138	CULOZ-BEON	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01139	CURCIAT-DONGALON	Rivières de Bresse	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01140	CURTAFOND	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01141	CUZIEU	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01142	DAGNEUX	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Plaine de l'Ain	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction

N° INSEE	Noms communes	Eaux superficielles		Eaux souterraines		Eau potable Usages économiques	Eau potable Usages domestiques
		Zones d'alerte	Niveaux de gravité	Zones d'alerte	Niveaux de gravité	Niveaux de gravité	Niveaux de gravité
01143	DIVONNE-LES-BAINS	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction	Pays de Gex	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01145	DOMPIERRE-SUR-VEYLE	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01146	DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01147	DOMSURE	Rivières de Bresse	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01148	DORTAN	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01149	DOUVRES	Rivières du Bugey	Pas de restriction	Plaine de l'Ain	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01150	DROM	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01151	DRUILLAT	Rivières de Bresse	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01152	ECHALLON	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01153	ECHENEVEX	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction	Pays de Gex	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01155	EVOSGES	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01156	FARAMANS	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Sud	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01157	FAREINS	Saône Aval	Pas de restriction	Saône Aval	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01158	FARGES	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction	Pays de Gex	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01159	FEILLENS	Saône Aval	Pas de restriction	Saône Aval	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01160	FERNEY-VOLTAIRE	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction	Pays de Gex	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01162	FLAXIEU	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01163	FOISSIAT	Rivières de Bresse	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01165	FRANCHELEINS	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Sud	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01166	FRANS	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Sud	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01167	GARNERANS	Saône Aval	Pas de restriction	Saône Aval	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01169	GENOUILLEUX	Saône Aval	Pas de restriction	Saône Aval	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01170	BEARD-GEOVREISSIAT	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01171	GEOVREISSET	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01173	GEX	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction	Pays de Gex	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction

N° INSEE	Noms communes	Eaux superficielles		Eaux souterraines		Eau potable Usages économiques	Eau potable Usages domestiques
		Zones d'alerte	Niveaux de gravité	Zones d'alerte	Niveaux de gravité	Niveaux de gravité	Niveaux de gravité
01174	GIRON	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01175	GORREVOD	Rivières de Bresse	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01177	GRAND-CORENT	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01179	GRIEGES	Saône Aval	Pas de restriction	Saône Aval	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01180	GRILLY	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction	Pays de Gex	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01181	GROISSIAT	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01183	GUEREINS	Saône Aval	Pas de restriction	Saône Aval	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01184	HAUTECOURT-ROMANECHÉ	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01185	PLATEAU D'HAUTEVILLE	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01187	HAUT-VALROMEY	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01188	ILLIAT	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01189	INJOUX-GENISSIAT	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01190	INNIMOND	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01191	IZENAVE	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01192	IZERNORE	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01193	IZIEU	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01194	JASSANS-RIOTTIER	Saône Aval	Pas de restriction	Saône Aval	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01195	JASSERON	Rivières de Bresse	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01196	JAYAT	Rivières de Bresse	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01197	JOURNANS	Rivières de Bresse	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01198	JOYEUX	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Sud	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01199	JUJURIEUX	Rivières du Bugey	Pas de restriction	Plaine de l'Ain	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01200	LABALME	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01202	LAGNIEU	Rivières du Bugey	Pas de restriction	Plaine de l'Ain	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01203	LAIZ	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01204	LE POIZAT-LALLEYRIAT	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction

N° INSEE	Noms communes	Eaux superficielles		Eaux souterraines		Eau potable Usages économiques	Eau potable Usages domestiques
		Zones d'alerte	Niveaux de gravité	Zones d'alerte	Niveaux de gravité	Niveaux de gravité	Niveaux de gravité
01206	LANTENAY	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01207	LAPEYROUSE	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01208	LAVOURS	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01209	LEAZ	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01210	LELEX	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01211	LENT	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01212	LESCHEROUX	Rivières de Bresse	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01213	LEYMENT	Rivières du Bugey	Pas de restriction	Plaine de l'Ain	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01214	LEYSSARD	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01215	SURJOUX-L'HOPITAL	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01216	LHUIS	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01219	LOMPNAS	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01224	LOYETTES	Rivières du Bugey	Pas de restriction	Plaine de l'Ain	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01225	LURCY	Saône Aval	Pas de restriction	Saône Aval	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01227	MAGNIEU	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01228	MAILLAT	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01229	MALAFRETAZ	Rivières de Bresse	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01230	MANTENAY-MONTLIN	Rivières de Bresse	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01231	MANZIAT	Saône Aval	Pas de restriction	Saône Aval	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01232	MARBOZ	Rivières de Bresse	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01233	MARCHAMP	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01234	MARIGNIEU	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01235	MARLIEUX	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01236	MARSONNAS	Rivières de Bresse	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01237	MARTIGNAT	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01238	MASSIEUX	Saône Aval	Pas de restriction	Saône Aval	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction

N° INSEE	Noms communes	Eaux superficielles		Eaux souterraines		Eau potable Usages économiques	Eau potable Usages domestiques
		Zones d'alerte	Niveaux de gravité	Zones d'alerte	Niveaux de gravité	Niveaux de gravité	Niveaux de gravité
01239	MASSIGNIEU-DE-RIVES	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01240	MATAFELON-GRANGES	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01241	MEILLONNAS	Rivières de Bresse	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01242	MERIGNAT	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01243	MESSIMY-SUR-SAONE	Saône Aval	Pas de restriction	Saône Aval	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01244	MEXIMIEUX	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Plaine de l'Ain	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01245	BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01246	MEZERIAT	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01247	MIJOUX	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01248	MIONNAY	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Sud	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01249	MIRIBEL (Dombes)	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Sud	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01249	MIRIBEL (Plaine)	Rivières de Dombes	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01250	MISERIEUX	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Sud	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01252	MOGNEINEINS	Saône Aval	Pas de restriction	Saône Aval	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01254	MONTAGNAT	Rivières de Bresse	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01255	MONTAGNIEU	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01257	MONTANGES	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01258	MONTCEAUX	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Sud	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01259	MONTCET	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01260	LE MONTELLIER	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Sud	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01261	MONTHIEUX	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Sud	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01262	MONTLUEL	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Sud	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01263	MONTMERLE-SUR-SAONE	Saône Aval	Pas de restriction	Saône Aval	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01264	MONTRACOL	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01265	MONTREAL-LA-CLUSE	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01266	MONTREVEL-EN-BRESSE	Rivières de Bresse	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01267	NURIEUX-VOLOGNAT	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction

N° INSEE	Noms communes	Eaux superficielles		Eaux souterraines		Eau potable Usages économiques	Eau potable Usages domestiques
		Zones d'alerte	Niveaux de gravité	Zones d'alerte	Niveaux de gravité	Niveaux de gravité	Niveaux de gravité
01268	MURS-ET-GELIGNIEUX	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01269	NANTUA	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01272	NEUVILLE-LES-DAMES	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01273	NEUVILLE-SUR-AIN	Rivières du Bugey	Pas de restriction	Plaine de l'Ain	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01274	LES NEYROLLES	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01275	NEYRON (Dombes)	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Sud	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01275	NEYRON (Plaine)	Rivières de Dombes	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01276	NIEVROZ	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Plaine de l'Ain	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01277	NIVOLLET-MONTGRIFFON	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01279	ONCIEU	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01280	ORDONNAZ	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01281	ORNEX	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction	Pays de Gex	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01282	OUTRIAZ	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01283	OYONNAX	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01284	OZAN	Saône Aval	Pas de restriction	Saône Aval	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01285	PARCIEUX	Saône Aval	Pas de restriction	Saône Aval	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01286	PARVES ET NATTAGES	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01288	PERON	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction	Pays de Gex	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01289	PERONNAS	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01290	PEROUGES	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Plaine de l'Ain	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01291	PERREX	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01293	PEYRIAT	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01294	PEYRIEU	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01295	PEYZIEUX-SUR-SAONE	Saône Aval	Pas de restriction	Saône Aval	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01296	PIRAJOUX	Rivières de Bresse	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01297	PIZAY	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Sud	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01298	PLAGNE	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction

N° INSEE	Noms communes	Eaux superficielles		Eaux souterraines		Eau potable Usages économiques	Eau potable Usages domestiques
		Zones d'alerte	Niveaux de gravité	Zones d'alerte	Niveaux de gravité	Niveaux de gravité	Niveaux de gravité
01299	LE PLANTAY	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01301	POLLIAT	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01302	POLLIEU	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01303	PONCIN	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01304	PONT-D'AIN	Rivières du Bugey	Pas de restriction	Plaine de l'Ain	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01305	PONT-DE-VAUX	Saône Aval	Pas de restriction	Saône Aval	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01306	PONT-DE-VEYLE	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01307	PORT	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01308	POUGNY	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction	Pays de Gex	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01309	POUILLAT	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01310	PREMEYZEL	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01311	PREMILLIEU	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01313	PREVESSIN-MOENS	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction	Pays de Gex	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01314	PRIAY	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Plaine de l'Ain	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01317	RAMASSE	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01318	RANCE	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Sud	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01319	RELEVANT	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01320	REPLONGES	Saône Aval	Pas de restriction	Saône Aval	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01321	REVONNAS	Rivières de Bresse	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01322	REYRIEUX	Saône Aval	Pas de restriction	Saône Aval	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01323	REYSSOUZE	Saône Aval	Pas de restriction	Saône Aval	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01325	RIGNIEUX-LE-FRANC	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01328	ROMANS	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01329	ROSSILLON	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01330	RUFFIEU	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction

N° INSEE	Noms communes	Eaux superficielles		Eaux souterraines		Eau potable Usages économiques	Eau potable Usages domestiques
		Zones d'alerte	Niveaux de gravité	Zones d'alerte	Niveaux de gravité	Niveaux de gravité	Niveaux de gravité
01331	SAINT-ALBAN	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01332	SAINT-ANDRE-DE-BAGE	Rivières de Bresse	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01333	SAINT-ANDRE-DE-CORCY	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Sud	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01334	SAINT-ANDRE-D'HUIRIAT	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01335	SAINT-ANDRE-LE-BOUCHOUX	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01336	SAINT-ANDRE-SUR-VIEUX-JONC	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01337	SAINT-BENIGNE	Saône Aval	Pas de restriction	Saône Aval	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01338	GROSLEE-SAINT-BENOIT	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01339	SAINT-BERNARD	Saône Aval	Pas de restriction	Saône Aval	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01342	SAINTE-CROIX	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Sud	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01343	SAINT-CYR-SUR-MENTHON	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01344	SAINT-DENIS-LES-BOURG	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01345	SAINT-DENIS-EN-BUGEY	Rivières du Bugey	Pas de restriction	Plaine de l'Ain	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01346	SAINT-DIDIER-D'AUSSIAT	Rivières de Bresse	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01347	SAINT-DIDIER-DE-FORMANS	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Sud	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01348	SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE	Saône Aval	Pas de restriction	Saône Aval	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01349	SAINT-ELOI	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Sud	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01350	SAINT-ETIENNE-DU-BOIS	Rivières de Bresse	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01351	SAINT-ETIENNE-SUR-CHALARONNE	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01352	SAINT-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	Rivières de Bresse	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01353	SAINTE-EUPHEMIE	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Sud	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01354	SAINT-GENIS-POUILLY	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction	Pays de Gex	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01355	SAINT-GENIS-SUR-MENTHON	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée

N° INSEE	Noms communes	Eaux superficielles		Eaux souterraines		Eau potable Usages économiques	Eau potable Usages domestiques
		Zones d'alerte	Niveaux de gravité	Zones d'alerte	Niveaux de gravité	Niveaux de gravité	Niveaux de gravité
01356	SAINT-GEORGES-SUR-RENON	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01357	SAINT-GERMAIN-DE-JOUX	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01358	SAINT-GERMAIN-LES-PAROISSES	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01359	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01360	SAINT-JEAN-DE-GONVILLE	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction	Pays de Gex	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01361	SAINT-JEAN-DE-NIOST	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Plaine de l'Ain	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01362	SAINT-JEAN-DE-THURIGNEUX	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Sud	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01363	SAINT-JEAN-LE-VIEUX	Rivières du Bugey	Pas de restriction	Plaine de l'Ain	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01364	SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUZE	Rivières de Bresse	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01365	SAINT-JEAN-SUR-VEYLE	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01366	SAINTE-JULIE	Rivières du Bugey	Pas de restriction	Plaine de l'Ain	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01367	SAINT-JULIEN-SUR-REYSSOUZE	Rivières de Bresse	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01368	SAINT-JULIEN-SUR-VEYLE	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01369	SAINT-JUST	Rivières de Bresse	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01370	SAINT-LAURENT-SUR-SAONE	Saône Aval	Pas de restriction	Saône Aval	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01371	SAINT-MARCEL	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Sud	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01372	SAINT-MARTIN-DE-BAVEL	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01373	SAINT-MARTIN-DU-FRENE	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01374	SAINT-MARTIN-DU-MONT	Rivières de Bresse	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01375	SAINT-MARTIN-LE-CHATEL	Rivières de Bresse	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01376	SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST (Dombes)	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Sud	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée

N° INSEE	Noms communes	Eaux superficielles		Eaux souterraines		Eau potable Usages économiques	Eau potable Usages domestiques
		Zones d'alerte	Niveaux de gravité	Zones d'alerte	Niveaux de gravité	Niveaux de gravité	Niveaux de gravité
01376	SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST (Plaine)	Rivières de Dombes	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01378	SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Plaine de l'Ain	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01379	SAINT-MAURICE-DE-REMENS	Rivières du Bugey	Pas de restriction	Plaine de l'Ain	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01380	SAINT-NIZIER-LE-BOUCHOUX	Rivières de Bresse	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01381	SAINT-NIZIER-LE-DESERT	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01382	SAINTE-OLIVE	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01383	SAINT-PAUL-DE-VARAX	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01384	SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01385	SAINT-REMY	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01386	SAINT-SORLIN-EN-BUGEY	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01387	SAINT-SULPICE	Rivières de Bresse	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01388	SAINT-TRIVIER-DE-COURTES	Rivières de Bresse	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01389	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01390	SAINT-VULBAS	Rivières du Bugey	Pas de restriction	Plaine de l'Ain	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01391	SALAVRE	Rivières de Bresse	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01392	SAMOGNAT	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01393	SANDRANS	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01396	SAULT-BRENAZ	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01397	SAUVERNY	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction	Pays de Gex	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01398	SAVIGNEUX	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Sud	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01399	SEGNY	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction	Pays de Gex	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01400	SEILLONNAZ	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction

N° INSEE	Noms communes	Eaux superficielles		Eaux souterraines		Eau potable Usages économiques	Eau potable Usages domestiques
		Zones d'alerte	Niveaux de gravité	Zones d'alerte	Niveaux de gravité	Niveaux de gravité	Niveaux de gravité
01401	SERGY	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction	Pays de Gex	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01402	SERMOYER	Saône Aval	Pas de restriction	Saône Aval	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01403	SERRIERES-DE-BRIORD	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01404	SERRIERES-SUR-AIN	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01405	SERVAS	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01406	SERVIGNAT	Rivières de Bresse	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01407	SEYSSEL	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01408	SIMANDRE-SUR-SURAN	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01410	SONTHONNAX-LA-MONTAGNE	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01411	SOUCLIN	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01412	SULIGNAT	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01415	TALISSIEU	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01416	TENAY	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01418	THIL	Rivières de Dombes	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01419	THOIRY	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction	Pays de Gex	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01420	THOISSEY	Saône Aval	Pas de restriction	Saône Aval	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01421	TORCIEU	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01422	TOSSIAT	Rivières de Bresse	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01423	TOUSSIEUX	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Sud	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01424	TRAMOYES	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Sud	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01425	LA TRANCLIERE	Rivières de Bresse	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01426	VAL-REVERMONT	Rivières de Bresse	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01427	TREVOUX	Saône Aval	Pas de restriction	Saône Aval	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01428	VALEINS	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée

N° INSEE	Noms communes	Eaux superficielles		Eaux souterraines		Eau potable Usages économiques	Eau potable Usages domestiques
		Zones d'alerte	Niveaux de gravité	Zones d'alerte	Niveaux de gravité	Niveaux de gravité	Niveaux de gravité
01429	VANDEINS	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01430	VARAMBON	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Plaine de l'Ain	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01431	VAUX-EN-BUGEY	Rivières du Bugey	Pas de restriction	Plaine de l'Ain	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01432	VERJON	Rivières de Bresse	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01433	VERNOUX	Rivières de Bresse	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01434	VERSAILLEUX	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01435	VERSONNEX	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction	Pays de Gex	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01436	VESANCY	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction	Pays de Gex	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01437	VESCOURS	Rivières de Bresse	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01439	VESINES	Saône Aval	Pas de restriction	Saône Aval	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01441	VIEU-D'IZENAVE	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01443	VILLARS-LES-DOMBES	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01444	VILLEBOIS	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01445	VILLEMOTIER	Rivières de Bresse	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01446	VILLENEUVE	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Sud	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée
01447	VILLEREVERSURE	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01448	VILLES	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01449	VILLETTE-SUR-AIN	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Plaine de l'Ain	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01450	VILLIEU-LOYES-MOLLON	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Plaine de l'Ain	Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01451	VIRIAT	Rivières de Bresse	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01452	VIRIEU-LE-GRAND	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01453	ARVIERE-EN-VALROMEY	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01454	VIRIGNIN	Rivières du Bugey	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01456	VONGNES	Rivières du Haut-Rhône	Pas de restriction		Pas de restriction	Pas de restriction	Pas de restriction
01457	VONNAS	Rivières de Dombes	Pas de restriction	Dombes – Certines – Nord	Alerte renforcée	Alerte renforcée	Alerte renforcée

Annexe 5 : tableau des mesures de restrictions temporaires des usages de l'eau applicables sur l'ensemble des zones d'alerte du département de l'Ain (hors zone d'alerte Saône Aval)

Mesures de portée générale :

Les restrictions suivantes ne sont pas applicables aux réserves d'eau constituées en période de hautes eaux déconnectées de la ressource en eau en période d'étiage et des eaux de pluie récupérées (stockage d'eau, retenue collinaire). Toutefois, les usagers sont appelés à la sobriété dans l'utilisation de ces ressources afin qu'elles satisfassent leurs besoins le plus longtemps possible en période d'étiage.

Les usages de l'eau provenant des réseaux d'eau potable publics et privés sont prioritairement réservés à la satisfaction des besoins en alimentation d'eau potable et à la défense contre l'incendie. Conformément à l'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales, il est de la responsabilité des maires de prendre les mesures nécessaires et de réglementer certains usages en fonction de l'évolution de la situation locale en matière d'approvisionnement en eau, dont l'objectif est de satisfaire prioritairement l'alimentation en eau potable.

Ces mesures ne s'appliquent pas dans le cadre de la sécurité publique (lutte contre l'incendie en particulier), des impératifs sanitaires.

Débit réservé dans les cours d'eau : en application de l'article L.214-18 du code de l'environnement, tout ouvrage construit dans le lit d'un cours d'eau doit comporter des dispositifs maintenant dans ce lit un débit minimal garantissant en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces vivant dans les eaux au moment de l'installation de l'ouvrage.

Il est rappelé également que tout prélèvement d'eau d'un volume annuel supérieur à 1 000 m³ n'est autorisé que si l'utilisateur :

- dispose d'une autorisation de prélèvement au titre de l'article R.214-1 du code de l'environnement ;
- dispose d'un compteur volumétrique sans dispositif de remise à zéro (ou autre dispositif agréé) ;
- tient un registre des volumes prélevés (a minima mensuel).

Légende des usagers : P= Particulier, E= Entreprise, C= Collectivité, A= Exploitant agricole

Ressources concernées	Usages	Alerte renforcée	P	E	C	A
Eaux superficielles, eaux souterraines, eau potable	Arrosage des massifs fleuris. Arrosage des plantes en pot	Interdit Adaptation pour l'arrosage au goutte-à-goutte ou pied-à-pied ou micro-aspersion : autorisé entre 18 h et 11 h	X	X	X	X
	Arrosage des espaces verts et pelouses	Interdit Adaptation pour les arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 2 ans arrosage : autorisé entre 21 h et 9 h	X	X	X	X
	Arrosage des jardins potagers	Interdit de 9 h à 21 h Interdit en cas de prélèvement dans les eaux superficielles	X	X	X	X
	Remplissage et vidange de piscines privées et bains à remous (de plus d'1 m ³) à usage unifamilial	Remplissage interdit sauf : • remise à niveau • première mise en eau si le chantier avait débuté avant les premières restrictions	X			
	Remplissage et vidange de piscines publiques ou privées à usage collectif (y compris les bains à remous)	Interdit Adaptation : • remise à niveau • motif sanitaire ¹ nécessitant une vidange	X	X	X	
	Structures de volume > 1 m ³ privées à usage collectif ²	Interdit	X	X	X	
Eau potable	Alimentation en eau potable des populations (usages prioritaires : santé, salubrité, sécurité civile)	Pas de limitation, sauf arrêté municipal spécifique	X	X	X	X

1 Excès en produits chimiques (stabilisant, chlore, chloramines) et élimination de matières fécales et vomissures. Cf « Guide pratique sur l'auto-surveillance des piscines » de l'ARS

2 Structures gonflables ou tubulaires hors sol nécessitant une vidange quotidienne pour raison sanitaire

Ressources concernées	Usages	Alerte renforcée	P	E	C	A
Eaux superficielles, eaux souterraines, eau potable Ressources non concernées : réserves d'eau constituées en période de hautes eaux déconnectées de la ressource en eau en période d'étiage et des eaux de pluie récupérées, eaux du Rhône et de la Saône (arrêté-cadre Axe Saône) et de leurs nappes d'accompagnement	Lavage de véhicules chez les particuliers	Interdit à titre privé à domicile	X	X		
	Nettoyage des voiries, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées	Interdit Adaptation : autorisé pour les collectivités ou les entreprises de nettoyage professionnel si impératif sanitaire ou sécuritaire. Utilisation de balayeuse-laveuse automatique obligatoire	X	X	X	X
	Lavage des façades et toitures	Interdit Adaptation : autorisé pour les collectivités ou les entreprises de nettoyage professionnel	X	X	X	X
	Alimentation des fontaines publiques et privées d'ornement	L'alimentation des fontaines publiques et privées en circuit ouvert est interdite, dans la mesure où cela est techniquement possible Interdiction de prélèvement sauf abreuvement des animaux	X	X	X	
	Arrosage des terrains de sport (y compris les hippodromes)	Interdit entre 9 h et 21 h	X	X	X	
	Centres équestres et carrières équestres	Interdiction d'arrosage des pistes et des carrières entre 10 h et 22 h ou limitation des prélèvements quotidien pour arriver à 50 % de réduction en volume quotidien à prouver en cas de contrôle	X	X	X	X
	Arrosage des golfs (Conformément à l'accord cadre golf et environnement 2019-2024)	Interdit Sauf les greens et les départs Réduction des consommations d'au moins 60 % Un registre de prélèvement devra être rempli hebdomadairement pour l'irrigation.	X	X	X	

Ressources concernées	Usages		Alerte renforcée	P	E	C	A
<p>Eaux superficielles, eaux souterraines, eau potable</p> <p>Ressources non concernées : réserves d'eau constituées en période de hautes eaux déconnectées de la ressource en eau en période d'étiage et des eaux de pluie récupérées, eaux du Rhône et de la Saône (arrêté-cadre Axe Saône) et de leurs nappes d'accompagnement</p>	Lavage de véhicules par des professionnels (stations de lavage ou professionnels disposant de leur propre système de lavage de véhicules)	<p>Pour tous les dispositifs</p>	<p>Obligation :</p> <ul style="list-style-type: none"> d'affichage des mesures de restrictions temporaires des usages de l'eau qui s'appliquent et des équipements en place (portiques, haute pression et/ou système équipé d'un recyclage de l'eau) pour les stations professionnelles ouvertes au public de rendre inutilisable les pistes de lavage faisant l'objet d'une interdiction d'utilisation <p>En cas d'infraction, la responsabilité est aussi bien portée par le client que par l'entreprise de station de lavage.</p> <p>La profession des laveurs automobiles établit avant le 1er avril de chaque année la liste des stations de lavage équipées de système de recyclage (avec un taux supérieur à 70 %).</p>				
		Professionnels disposant de portiques	<p>Programme ECO autorisé</p> <p>Autres programmes interdits</p>	X	X	X	X
		<p>Professionnels disposant de lances « haute pression »</p> <p>Professionnels disposant d'un système équipé d'un recyclage de l'eau (minimum 70 % d'eau recyclée)</p>	<p>Autorisé</p>	X	X	X	X

Ressources concernées	Usages	Alerte renforcée	P	E	C	A
<p>Eaux superficielles, eaux souterraines, eau potable</p> <p>Ressources non concernées : réserves d'eau constituées en période de hautes eaux déconnectées de la ressource en eau en période d'étiage et des eaux de pluie récupérées, eaux du Rhône et de la Saône (arrêté-cadre Axe Saône) et de leurs nappes d'accompagnement</p>	<p>Activités industrielles (dont ICPE), commerciales et artisanales consommant</p> <ul style="list-style-type: none"> - plus de 1 000 m³/an dans le milieu <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> - plus de 7 000 m³/an pour le total prélevé (réseau d'eau potable et milieu). 	<p>Les réductions de prélèvement s'entendent, sauf indication contraire, sur les prélèvements nets (prélèvements et rejets dans le même milieu ou dans le cours d'eau de la nappe d'accompagnement).</p> <p>Sont exemptés des mesures de réduction progressives chiffrées prévues par le présent arrêté :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les établissements qui disposent d'un arrêté préfectoral comportant des prescriptions relatives aux économies d'eau à réaliser en cas de sécheresse, sous réserve que cet arrêté conduise à des réductions effectives en fonction des différents seuils, au-delà des simples mesures génériques (arrosage, fontaines, lavage, sensibilisation). <p>Dans ce cas, l'arrêté préfectoral prévaut.</p> <ul style="list-style-type: none"> • les établissements pouvant démontrer que leurs besoins en eau utilisée pour le procédé de fabrication ont été réduits au minimum (mise en œuvre des techniques les plus économes du secteur d'activité, respect d'une valeur de consommation spécifique reconnue pour le secteur d'activité, etc.). Ces établissements veilleront toutefois à optimiser leur gestion de l'eau par des mesures adaptées, tel qu'un ordonnancement de la production. <p>Les établissements ICPE déclarent à l'inspection qu'ils relèvent de ce cadre particulier d'application et tiennent à la disposition de l'inspection des installations classées un Plan de Sobriété Hydrique (PSH) argumenté permettant de le justifier. Ce PSH sera à mettre à jour a minima tous les 5 ans. La trame type à suivre sera mise à disposition par l'inspection des installations classées sur le site internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.</p> <p>Les opérations exceptionnelles consommatrices d'eau et génératrices d'eaux polluées sont reportées (exemple d'opération de nettoyage grande eau).</p>			X	X

Ressources concernées	Usages	Alerte renforcée	P	E	C	A
<p>Eaux superficielles, eaux souterraines, eau potable</p> <p>Ressources non concernées : réserves d'eau constituées en période de hautes eaux déconnectées de la ressource en eau en période d'étiage et des eaux de pluie récupérées, eaux du Rhône et de la Saône (arrêté-cadre Axe Saône) et de leurs nappes d'accompagnement</p>		<p>Registre quotidien pour tout prélèvement net supérieur à 100 m³/j. Dans le cas contraire, registre hebdomadaire tenu à disposition des services de contrôle</p> <p>Réduction des prélèvements nets de 50 % par rapport à la consommation moyenne hebdomadaire « normale » représentative qui précède le franchissement du seuil d'alerte (en fonctionnement normal) ou, si inadapté, à la consommation moyenne hebdomadaire à période de production équivalente.</p>		X	X	X
	<p>Activités industrielles (dont ICPE), commerciales et artisanales consommant – moins de 1 000 m³/an dans le milieu et – moins de 7 000 m³/an pour le total prélevé (réseau d'eau potable et milieu).</p>	<p>Mettre en œuvre des dispositions au moins temporaires de réduction des prélèvements d'eau et limiter au maximum les consommations.</p> <p>Les opérations exceptionnelles consommatrices d'eau et génératrices d'eaux polluées sont reportées.</p> <p>Pour les activités disposant d'un arrêté préfectoral fixant des dispositions quantitatives spécifiques à la sécheresse, ces dernières s'appliqueront.</p> <p>Mise en place d'un registre hebdomadaire des prélèvements nets tenu à disposition des services de contrôle.</p>		X	X	X

Ressources concernées	Usages	Alerte renforcée	P	E	C	A
<p>Eaux souterraines, eau potable</p> <p>Ressources non concernées : réserves d'eau constituées en période de hautes eaux déconnectées de la ressource en eau en période d'étiage et des eaux de pluie récupérées, eaux du Rhône et de la Saône (arrêté-cadre Axe Saône) et de leurs nappes d'accompagnement</p>	Prélèvements d'eau à usage agricole à partir d'eaux souterraines hors horticulture	<p>Interdiction de prélèvement entre 7 h et 19 h</p> <p>Adaptation : pas de limitation horaire si utilisation de goutte-à-goutte ou de micro-aspersion ou de paillage</p>				X
<p>Eaux superficielles, eaux souterraines, eaux des réseaux d'irrigation agricole professionnelle hors réseaux alimentés par le Rhône, eau potable</p> <p>Ressources non concernées : réserves d'eau constituées en période de hautes eaux déconnectées de la ressource en eau en période d'étiage et des eaux de pluie récupérées, eaux du Rhône et de la Saône (arrêté-cadre Axe Saône) et de leurs nappes d'accompagnement</p>	Prélèvements d'eau pour l'horticulture ³ , les cultures expérimentales des organismes scientifiques, agricoles ou universitaires	<p>Interdiction de prélèvement entre 13 h et 17 h du lundi au samedi et entre 10 h et 18 h le dimanche <u>et</u> limitation des prélèvements quotidiens à 12 h par jour maximum (enregistrement obligatoire des horaires d'arrosage au quotidien)</p> <p>Adaptation : pas de limitation horaire si utilisation de goutte-à-goutte ou de micro-aspersion ou de paillage</p>				X
Toutes ressources	Abreuvement des animaux	Pas de limitation, sauf arrêté spécifique				X

- 3 **L'horticulture** désigne la branche de l'agriculture consacrée à la culture de plantes potagères ou ornementales. Les secteurs de l'horticulture se divisent en cinq activités économiques :
- l'horticulture maraîchère (ou le maraîchage), pour la production des légumes,
 - l'arboriculture fruitière, pour la production de fruits,
 - la floriculture, pour la production de plantes ornementales et de fleurs,
 - la pépinière, pour la production d'espèces ligneuses, arbres et arbustes d'ornement ou non,
 - la serriculture, pour la production maraîchère, floricole et de pépinière en serre.

01_DDT_Direction départementale des
territoires de l'Ain

01-2023-12-07-00001

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2023-26
réglementant la circulation pendant les travaux
de reprise
de boucle de comptage sur le diffuseur n°4 de
l autoroute A40 au PR 188+600

Service sécurité et éducation routières

Unité gestion de crise et transports

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2023-26

**réglementant la circulation pendant les travaux de reprise
de boucle de comptage sur le diffuseur n°4 de l'autoroute A40 au PR 188+600**

**La préfète de l'Ain,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 et la loi 83.8 du 7 janvier 1983 ;
- VU** le décret 96.982 du 8 novembre 1996 relatif à la police de la circulation sur les autoroutes ;
- VU** le Code de la Route et notamment les articles R411-8 et R411-9 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 24 novembre 1967 relative à la signalisation des routes et autoroutes, modifié par arrêtés successifs ;
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, 8^{ème} partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté du 06 novembre 1982 et modifiée par les textes subséquents ;
- VU** la note technique du 14 avril 2016 du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, relative à la coordination des chantiers sur le réseau routier national ;
- VU** l'arrêté préfectoral permanent n° 2019-01 du 25 janvier 2019 relatif à la réglementation permanente pour l'exploitation des chantiers courants sur les autoroutes concédées à APRR dans le département de l'Ain ;
- VU** le calendrier des jours hors chantiers pour 2023 ;
- VU** la demande de Monsieur le Directeur Régional APRR Rhône en date du 16 novembre 2023 ;
- VU** le décret en conseil des ministres du 22 mars 2023 portant nomination de Mme Chantal MAUCHET, en qualité de préfète de l'Ain ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 01 septembre 2023 portant délégation de signature de Vincent PATRIARCA, directeur départemental des territoires ;

- VU** l'arrêté préfectoral du 04 septembre 2023 portant subdélégation de signature du directeur départemental des territoires en matière de compétences générales ;
- VU** l'avis favorable de la sous-direction de la gestion et du contrôle du réseau autoroutier concédé du 28 novembre 2023 ;
- VU** l'avis favorable de M le colonel commandant du groupement de gendarmerie de l'Ain du 30 novembre 2023 ;
- VU** l'avis favorable du directeur départemental des services d'incendie et de secours de l'Ain du 19 novembre 2023 ;
- VU** l'avis favorable du président du conseil départemental de l'Ain du 07 décembre 2023 ;
- VU** l'avis favorable du Maire de la commune de Saint-Genis-sur-Menthon du 17 novembre 2023 ;
- VU** l'avis favorable du Maire de la commune de Polliat du 30 novembre 2023 ;
- VU** la demande d'avis du 16 novembre 2023 restée sans réponse de la commune de Confrançon ;
- VU** la demande d'avis du 16 novembre 2023 restée sans réponse de la commune de Viriat ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer la protection du chantier et la sécurité des usagers pendant les travaux,

SUR proposition du directeur départemental des territoires de l'Ain ;

ARRÊTE

Article 1 :

Pour l'exécution des travaux susvisés, des restrictions de circulations sont programmées la nuit du 12 au 13 décembre 2023 et sont détaillées ci-dessous :

Par convention :
 A40 sens 1 = Genève vers Mâcon // A40 sens 2 = Mâcon vers Genève
 VD = Voie de Droite // VG = Voie de Gauche

Semaine	Mode d'exploitation	Sens	Date phasage		Report
			Début	Fin	
			en semaine / de nuit		
50	Depuis la gare de péage de St-Genis-sur-Menthon (n°4), fermeture de la bretelle d'accès à l'A40 en direction de "Annecy / Genève / Bourg"	2	Mar 12/12 20h	Merc 13/12 06h	Nuits des 13 et 14/12 Nuits des 18, 19, 20 et 21/12

Article 2 :

Il relève de l'obligation de la part du gestionnaire d'informer les personnes chargées de faire appliquer l'arrêté ainsi que les personnes ayant un intérêt à connaître les décisions prises (cf. article 10), en cas de report de dates par rapport à des aléas techniques ou climatiques, admis jusqu'au 22 décembre 2023.

Article 3 - Gestion du trafic lors de la fermeture :

Rejoindre l'autoroute A40 au niveau de la gare de péage de Bourg-Nord (n°5), via les RD 47, 1079, 975 et 1479.

Article 4 - Dispositions particulières :

• Afin de ne pas porter atteinte à une distribution rapide et sûre des secours ou d'entraîner des délais de transit trop longs non conformes aux intérêts supérieurs des victimes, les véhicules de secours, dans tous les cas de restrictions ponctuelles, partielles ou totales ou de ralentissements de circulation imposés de manière à sécuriser les opérations au-delà d'un simple dévoiement, pourront emprunter les sections fermées (circulation sur chaussée avec présence de personnel à pieds) avec guidage de ce transit par les moyens déterminés par le PC APRR, sous réserve que la nature des travaux (application d'enrobé,...) ne rende pas toute circulation impossible. D'autre part, le PC APRR fait toute remontée d'information nécessaire dans les meilleurs délais de toute difficulté de circulation pouvant porter atteinte à une distribution rapide et sûre des secours ou entraîner des délais de transit trop longs non conformes aux intérêts supérieurs des victimes.

Enfin, le PC APRR précisera au CODIS s'il s'agit d'une intervention relevant des travaux et des chantiers ou d'une intervention relevant de la circulation du public.

• Les dispositions du présent arrêté cessent leurs effets à la fin des travaux, y compris si ces derniers sont terminés avant la fin des périodes définies ci-dessus.

La chaussée est alors rendue aux usagers dans les conditions de circulation qui étaient celles applicables avant les travaux.

Si les travaux devaient être annulés, les dispositions du présent arrêté seraient alors caduques.

Article 5 :

La signalisation temporaire réglementaire doit être conforme à l'instruction interministérielle (Livre I-8^{ème} partie) approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et aux manuels du chef de chantier.

La mise en place, le contrôle, la maintenance et l'enlèvement de la signalisation temporaire adaptée sont effectués sous la responsabilité des services d'APRR.

Les équipes d'intervention APRR seront autorisées à réaliser seules les opérations de balisage selon la politique interne de l'exploitant.

Les forces de l'ordre ne seront présentes qu'en cas de nécessité absolue sur demande motivée du gestionnaire.

Article 6 :

Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbaux dressés par les forces de l'ordre.

Article 7 :

Lors de l'achèvement des travaux et avant le rétablissement normal de la circulation, la chaussée devra être propre et satisfaire aux normes de sécurité en vigueur.

Article 8 :

Les informations relatives à la date et à la nature des travaux sont portées à la connaissance des usagers avant et pendant les travaux au moyen de :

- panneaux à message variables ou fixes,
- radio Autoroute Info 107.7,
- internet www.aprr.fr.

Article 9 :

Le présent arrêté sera notifié aux personnes intéressées et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain et aux abords du chantier.

Article 10 :

La secrétaire générale de la préfecture de l'Ain,
Le directeur départemental des territoires de l'Ain,
Le commandant du groupement de gendarmerie de l'Ain,
Le directeur régional Rhône APRR,
sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée pour information :

- au directeur de la sous-direction de la Gestion et du Contrôle du réseau autoroutier concédé,
- au président du conseil départemental de l'Ain,
- au directeur départemental des services d'incendie et de secours de l'Ain,
- aux maires des communes concernées.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 07 décembre 2023

La préfète
Pour la préfète et par délégation,
Le directeur départemental des territoires,
Par délégation du directeur,
Le chef d'unité gestion de crise et transports,

SIGNÉ

Georges WACRENIER

Voies et recours :

Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et de sa publication:

- soit par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou par un recours hiérarchique. La décision explicite ou l'absence de réponse dans un délai de 2 mois qui fait naître une décision implicite de rejet peuvent être déférées au tribunal administratif de Lyon.
- soit directement par un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon. Le recours contentieux peut être déposé auprès des juridictions administratives sur l'application internet « Télérecours citoyens » en suivant les instructions disponibles sur le site : <https://citoyens.telerecours.fr>

01_DDT_Direction départementale des
territoires de l'Ain

01-2023-12-05-00001

Avis de la Commission Nationale
d'Aménagement Commercial du 26 octobre
2023 - FRANS

PRÉFECTURE DE L'AIN

EXTRAIT DE L'AVIS DE LA COMMISSION NATIONALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL du 26 octobre 2023

Réunie le 26 octobre 2023, la commission nationale d'aménagement commercial a émis un avis favorable au projet porté par la société « L'IMMOBILIÈRE EUROPÉENNE DES MOUSQUETAIRES », concernant la création d'un hypermarché à l enseigne INTERMARCHÉ de 3 105 m² de surface de vente et d'un point permanent de retrait des marchandises par la clientèle d'achats au détail, commandés par voie télématique, organisé pour l'accès en automobile comprenant 5 pistes de ravitaillement, et 307 m² d'emprise au sol affectés au retrait des marchandises situé sur la commune de Frans.

01_Pref_Préfecture de l'Ain

01-2023-12-07-00004

'arrêté préfectoral modificatif portant
nomination des membres des commissions de
contrôle, chargées de la régularité des listes
électorales dans chaque commune du
département de l'Ain

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL MODIFICATIF
portant nomination des membres des commissions de contrôle,
chargées de la régularité des listes électorales,
dans chaque commune du département de l'Ain**

**La Préfète
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre National du mérite**

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2023 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans chaque commune du département de l'Ain ;

VU les vacances des sièges intervenues au sein des commissions de contrôle ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Ain;

- A R R Ê T E -

Article 1^{er} : L'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé du 27 octobre 2023 est modifié conformément aux tableaux ci-joint en ce qui concerne les membres des commissions de contrôle.

Article 2 : La commission est chargée de l'établissement et la révision de la liste électorale. Elle a accès au répertoire électoral unique.

Le secrétariat est assuré par les services de la commune.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture, les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 7 décembre 2023

Pour la Préfète,
La secrétaire générale,

Signé Virginie GUERIN-ROBINET

Annexe Commission de Contrôle chargée de la révision des listes électorales

Communes de moins de 1 000 habitants

COMMUNES	Nom et Prénom du conseiller municipal (à l'exception du maire, des adjoints et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale)		Nom et Prénom du délégué administration (électeur)		Nom et Prénom du délégué judiciaire (électeur)	
	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
	ABERGEMENT CLEMENCIAT	BEAUDET Sylvie		TEPPE Paulette		MIFFLET Jean-Pierre
ABERGEMENT-DE-VAREY(L')	ROBERT Laurent	MAUFFREY Danièle	BALLAND Alice	BRUCHON Maryse	ALLIGIER Nicole	PETTRET Jean-François
AMBLEON	VALLIN Mireille épouse BERNE		DAVOLI Sandrine épouse TAMBURINI		GIRAUD Laurence	PEZANT Christine
AMBUTRIX	Christelle LAGADEC		Nicole PACCALET		Mireille VEYRET	
ANDERT-ET-CONDON	Jean Luc Riboulon	Valentine Marjollet	Odetta Pitrat	Marouenne BEN SLAMA	SERRA Anne Marie	GARNY Françoise
APREMONT	CHAMBOREDON Eric	JACKSON Douglas	GIROD Sandrine	FABRE Chantal	CHOUTKOFF Amandine	SONTHONNAX Odile
ARANC	Jean Pierre MONT-JOUVENT	DUMAS Sophie	Yves EMIN		Christine MONT-JOUVENT	Corinne EMIN
ARANDAS	Philippe PIOTIN	Colette TURREL	Micheline FOURNIER	Noël COCHAUD	Isabelle GRILLAT	Christian PROST
ARBIGNY	PONT THOMAS		PANNETIER GEORGES		GAUGE JACQUES	
ARBOYS-EN-BUGEY	Frédéric CLARI	Emmanuel DECROZE	Juliette VINCENT		Alexandre GOUILLET	
ARGIS	BOUTTE Mauricette		LACROIX Evelyne		DUBOIS Marie-Françoise	
ARMIX	COQUAZ épouse BONIFACI Jeannine	VOISIN Olivier	CHANU épouse VOISIN Alice	BYARD Robert	PIERARD Emanuel	ROSETTI Jean-Jacques
ARVIERE-EN-VALROMEY	DECRINISSE Annick	CHABERT Anne-Sophie	GUILLET Jean-Marc	VIGNAND Murielle	DIDELON Yannick	LAIR Dominique
ASNIERES-SUR-SAONE	BERNET FRANCK		MICHEL VALERIE		MICHEL PHILIPPE	
BAGE-LE-CHATEL	CORINNE BRAMAS	NATHALIE BOURDON	ELIANE PARTY	BERNARD BOURDON	ANNETTE JOANNAS née FALCON	
BANEINS	JAMBON Didier	JUBAN Agnès	BROYER Joël	VERNAY René	DUROZET épouse IMBERT Marie-Claude	
BEAUPONT	David VULIN	Olivier PERRIN	Georges GOULY	Jacqueline MOREL	PAGANELLI Annie	
BEAUREGARD	Paul LECOMTE	Anita HOYET épouse PETIT	Laurence FADY épouse DOMPOINT		Michel CARLOT	
BELLEYDOUX	MATHIEU Christophe	FISCHER Julie	CORGIER Nadine	CAPELLI Jean Claude	MATHIEU Angélique	CAPELLI Nathalie
BENONCES	Marie-Claude GHERARDI	Caroline GUIFFRAY	Annie AGUERSIF		Anne-Marie SABONNADIERE	MEJIAS Martine
BENY	PROST Valentin	POUPON Jean-François	BOUVARD Martine	CEZETTE Yvette	BUARD Régis	
BEREZIAT	GAVAND Yves	CHAMPANAY-GALLAND Julie	DUBOIS Evelyne		BONOD Jacques	
BETTANT	ROUYER Guy		FEZZOLI Jean Félix		HABRAN Côme	
BEY	DESPRAS Alexandre	SANTE Emilié	DESPRAS Philippe	GADIOLET Cyril	METRAL Olivier	DECHER Anne-Marie
BILLIAT	WINKELMANN Audrey	LAVIGNE Danièle	LINGOT Jean-Pierre	TORRELL Jacques	JELU Benjamin	MARTY Elisabeth
BIRIEUX	DULONG Christophe		BOTTAZI Marie-Odile	MARMET Yvette	BOTTAZI Marie-Odile	BUFFERNE Jean-Jacques
BIZIAT	GUERIN Nicolas	BAGNE Damien	MUSY Jean	MULLER Philippe	BAGNE Max	DARBON Gérard Alain
BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT	FOLLET TROSSET Christian	Béatrice SCHLECHT	MOREL Marc	MOREL Evelyne	GIROUD Mikael	TISSOT Nadège
BOISSEY	BOUILLET Simon		ROCHAS Jacqueline		BEAUVILLE Patrizia	
BOLOZON	BARLET Christine (inchangé)	RAY Agnès (inchangé)	MERLE Patrick (inchangé)	MORELLE Françoise (inchangé)	MOUNIER épouse FORAY Sophie	BRICHON épouse FORAY Josiane
BOULIGNIEUX	DE VILLENEUVE Hélon	MAYER Janine	LAYS Jean Maurice	VOISIN Laurent	BARBET Patrick	
BOYEUX-SAINT-JEROME	RODEANO Jacqueline	MEUNIER Isabelle	BARBET Gérard	BREGEON René	BERTRAND Adrien	
BOZ	M. PEDEUX PATRICK	M. GIRAUD GUILLAUME	Mme VANZO Anne-Marie	M. ARTZNER Christian	M. GUICHARD Laurent	
BREIGNIER-CORDON	DUPONT Arnaud		BERLIOZ Brigitte		JUCLAIR Gilles	
BRENOD	GROBON Marianne	MINET Quentin	RONGEAT Sandrine	ZONCA Carine	GARDONI Florence	PERRIER Isabelle (née BENEY)
BRESSOLLES	LABLACHE Carole	LAVIRE Jérôme	THIBAUT EP LIEVRE Marie-Pierre		MORICHON Alain	
BRION	FAILLARD Sylvia	LOCATELLI Suzanne	COLLARD Huguette	PELLEGRINELLI Gilbert	FOLLET Marylène	
BURBANCHE (La)	FAVIER Jean Claude		MAHOUDAUX Aurore		SARTORY Bruno	
CEIGNES	Adrien MERCIER	Thibault PATIN	Michel CLERC	Christina RETAMAL	Fabienne DEMONT	André MAISSIAT
CERDON	CUISIAT Thierry	BERTOZZO Liliane	FERLET Daniel	GUERIN Maurice	BALLAND Annick épouse GUERRIN	BIZET Louis
CHALEY	VOISIN Nicolas		GLINEUR Benoît		GROSJEAN Maryline	
CHALLES LA MONTAGNE	COUTURIER Marie-Christine	MOREAU Amandine	ROUX Nadine	FETAS Pierre	Madame FETAS Murielle Monique	
CHAMPAGNE-EN-VALROMEY	RICHARD Mathias	MEUSER Ralf	PERRON Paul	PERRET Michel	MARTINOD Paul (maçon)	MULLER Michel (retraité)
CHAMPDOR-CORCELLES	LANTRAN Pascale	MONNET Angélique	DUPUIS Laurent		CAZALS Jocelyne	
CHAMPFROMIER	Béatrice MONTORO	Eric VALMAS	Christian VALLET	Jacqueline ROSTAN	Marie Claude CHEVRON	
CHANAY	LE CARFF Cécile		ROUX Anne		GOUILLOUX Patrick	
CHANEINS	CHENE GEORGES		MORION Fanny		LANET Wilfried	
CHANOZ-CHATENAY	LABALME Charlene		LACROIX Sandrine		BROYER MORANDAT DIT BRESSANT Pascale	
CHAPELLE-DU-CHATELARD (La)	BERTHAUD Corinne		JOLIVET Odile	STREBEL Annick	MARCOUX (ep BERTHAUD) Corinne	GIRARD (ep STREBEL) Annick
CHARIX	Mme Sylvie REBOULLAT		MME CHANTAL HUGON		MONNIER MARIE PIERRE	
CHARNOZ-SUR-AIN	Denis SOUCHON	Loïc FAIPEUR	Wilfried GUEDON	Jean-Marie LINDER	Patricia SERVIOLES	
CHATENAY	M. Alain LANDAIS	X	Mme Monique Rose THIVICHON-PRINCE	X	Ghaïs VOUILLAT	Mme Aveline Marie-Josephe THUOT
CHAVANNES-SUR-REYSSOUZE	MOREL Ludovic	CLERC Michel	GRUET Nicole	BRAYARD Michel	DEBOST Bernard	
CHEIGNIEU-LA-BALME	BONHOMME François	THOMAS Michèle	MIRAILLET épouse ANSELMET Michèle	THOMAS Jacky	GRANGE épouse COLLOMB Noëlle	MIRAILLET André
CHEVILLARD	CARLI Françoise		VERNET Arthur		MONNET Piernick	GONCET Jean-François
CHEVROUX	Mélanie TATON	Delphine LACOUR	Nathalie GIROUX	Patrice PANCHOT	Elodie ROUX née GUICHARD	Bruno FERRAND
CHEZERY-FORENS	TOURNIER Frédéric	POCHET Eliane	PERRIN Magali	GROSCARRET Camille	CAMIN Charlene	
CIZE	Isabelle REBOUX	Dolores BISVAL	Catherine SALVI	Ghislaine BOLLARD	GLAS Didier	
CLEYZIEU	MOULIN Bertrand	JACQUIER Julien	LEFEBVRE Tessa	MARTINIERE Jacques-André	BONNARDEL Aymeric	LAISSUS née RETY Odile
COLOMIEU	Alice Julliard Labbé	Alix Goulevant	Serge Vicente	Dominique Codex	Aude Bilet	
CONAND	Monsieur BOITE Patrick	Madame ELSER Madeleine	Madame BRASEY Isabelle	Madame CAVET Rachelle	Madame GILLET Isabelle	Madame DESALME Auberge
CONDAMINE	Damien BUISSON	-	Mme Mireille VELAS	Daniel MONNET	Bérangère MONNET ép DELMULLE	TONNELIER ép POINT Pascale
CONDEISSIAT	MERCIER Elise	BUGNOT Martine	PONTHUS Maryse	MILLET Christiane	SIMONET Eric	
CONFORT	JACQUINOD Mathieu, Elie		POCHET Marie-Christine		MIGNOT Magalie, Chantal épouse TOURNEUX	
CONTREVOZ	André SERAFINI		Pascaline FAVRAT	Lise CLAUDET	frédérique BRETON	Stéphanie BERNARD
CONZIEU	PEZANT Elodie	TACQUENIER Christophe	MARCON Claudine née BENNICHE		PEZANT Annie née PERRODY	
CORLIER	MILETO Romain	VALIN karine	BOLLACHE Corinne	SCHWAB Gisèle	BULLOD Cindy	

Annexe Commission de Contrôle chargée de la révision des listes électorales

Communes de moins de 1 000 habitants

COMMUNES	Nom et Prénom du conseiller municipal (à l'exception du maire, des adjoints et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale)		Nom et Prénom du délégué administration (électeur)		Nom et Prénom du délégué judiciaire (électeur)	
	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
	CORMOZ	PIZZINI Laetitia		FERRIER Lydie		POIRIER Corinne
CORVEISSIAT	NIOGRET Claude		LE BON Angèle		CURVAT Delphine	GUILLOT Didier
COURMANGOUX	VOGRIG Denis	KLINGER Christophe	BON Frédéric	CHEVAT Hervé	VACHET Fdela	BERNARD Joël
COURTES	CLERMIDY Christiane (née CLERC)	CANNARD Sophie (née TRÉBOZ)	GRANGE Angélique (née GRAYEL)	SARRON Jean-Luc	VAIL Christine (née LAMBERET)	BERRODIER Martine (née GUILLERMIN)
CRANS	PRUNIER-NEYRET Julie		BRAZIER Sylviane	PETIT Mireille	LAMBERT épouse QUESTE patricia	MORIN veuve BRAZIER Sylviane
CRESSIN-ROCHEFORT	NICOLLET Martial	DOMENGE Joséphine	SOUDAN Guy		CROSBY HANNAH	
CRUZILLES-LES-MEPILLAT	GABILLET François	TEPPE Sébastien	BOURDIN Mireille	SERRAND Denis	AUBERTIN Aurélien	BELCASTRO Sandra
CULOZ-BEON (L19 VII du code électoral : commune de plus de 1000 habitants dont la commission est composée selon les règles des communes de moins de 1000 habitants)	Danielle CALLET	Katerina CHAPMAN	Jacky DORIN	Jacqueline TROIANO	CAGNON Gisèle	Annick RONDI Ep FELCI
CURCIAT-DONGALON	TEMPION Annie	CHENE Justine	LETHENET Patricia		LOMBARD Stéphane	
CURTAFFOND	PACCOUD Christelle	MATHRAY Florence	AUCAGNE Georges	DAGUIER Julie	BOURCIER Léa	BUELLET Ludovic
CUZIEU	SEGUIER Ludvine née MIEL	AMEELJW Chantal née LABOUE	PUTHOD Annie née VARNAY	POZZO Denis	MARCHAND Jacky	
DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE	Christine BERNISSON	Odie MAGNIN	Marie-Christine MESSAND	Gilbert GIMARET	Jean-Pierre PACCARD	François MEUNIER
DOMSURE	Drouilhet née Robin Christine	Bouilloud Jean-Paul	Maitrepierre Annie	Briset Daniel	PIRAT Michel	BILLET Michel
DRON	DUPONT Michel		GUILLEMOT Yves	BLONDEAU Jean-Pierre	BEREZYIAT Ghislaine	
ECHALLON	BEVAND Elienne		DUGLAT Paul		BOUNEB épouse BORDET Leila	
EVOSES	WATTELE Lucile	CARRIEREvelyne	BELLEFIN Stéphane	ORAISON Séverine	JACQUEMET Baptiste	
FARAMANS	GIRAUD William		RENAUDIN Bruno		ROLLET Michel	
FLAXIEU	CHEVALIER Francis	LIÈVRE Valérie	BLANC COQUANT Anne-Lise	VILLAMONT David	CADIN Sandrine	
GARNERANS	MOMMESSIN Karine		BROYER Philippe	BERGER Alain	JACQUON Bernard	BERTRAND Pascal
GENOUILLEUX	AUCLAIR Gaël	BEVILLARD-CHARRIERE Alain	BOUR Régis		CROUZIER Sandrine	
GEVREISSET	ROUSSEL Sandrine		GOURMAND Liliane		Adeline MIEGGE	Azzouz BEKRAR
GIRON	DEMIAS Isabelle		PACCOUD Jean-Pierre		HUMBERT Robert	
GORREVOUD	Gisèle RENOUD-GRAPPIN		Françoise BADET		Jean Claude PERRON	
GRAND-CORENT	Sandrine ROGER	Clément KAMINSKI	Pierre-Marie PERRET	Bernard CHARLES	Jean VUILLARD	
GRILLY	ZEBANGO Joël	TRIVERO Nora	ETASSE Bruno	VIBERT Denis	GUICHON Sophie	
HAUT VALROMEY	BERNE Vanessa	BERNE Jean-Marc	ANCIAN Daniel	NIOGRET Pascale	CHARPY Laetitia	
HAUTECOURT-ROMANECHÉ	Nathalie PERDRIX	Christelle LAMBERET	Vincent AZNAR	Michel LEVEQUE	Annick CROUZET	
ILLIAT	GATHERON Sandrine		BOUCHY Anne-Marie		MATHIEU Julien	
ININMOND	BERTHET Christophe		DUVAL (ép : DHANNESSIAN) Madeleine		GUIFFRAY (ép : ODINI) Paule	
IZENAVE	BRUNET Jean-François	VITAL (ép: DEMANGE) Nicole	LAURENT Jean-Pierre	DUCHABLE (ép : SCHMITZLER) Christine	GUINET (ép : PIROLLET) Anne-Marie	QUELIN Jacques
IZIEU	Lacour Yves		Lacour Catherine	Villier alain	BORZONE GARDAZ Françoise	
JOURNANS	VERMEULIN Jacques		CHEVREL (née COLIGNON) Marie-Agnès		BAL (née BOURGEON) Véronique	
JOYEUX	DRUGUET Alain	THEVENET Christine	JULLIEN Roger	CLEAR Guy	MATHY Estelle	
LABALME	BILLON Emerick	FONTAINE Estelle	SAISSAC Georgette	ALLOUIN Pascale	MOINAT Sylviane	GREZAUD Henri
LANTENAY	CHEVILLON Kevin		BALLAND Geneviève	SAVEY Noël	VELLAS Noëlle Marie Pierrette	JACQUEMIN Christian Marie Alain
LAFEYROUSE	Sophie CHOLLET	Anne ROBERT	Janine GUILLEMIN		Yves SOQUET	
LAVOURS	POTAIN Vincent	ROUSSEAU Sandrine	DEVELLE Charles	BERTRAND Joëlle	BOUILLIEN Julien	
LE POIZAT-LALLEYRIAT	Raphaël JACQUIOT	Emmanuel ANDRE	Gérard TRONCY	Agnès CHEVALIER	Magali SANTON	
LEAZ	ETIENNE Augustin	Séverine VIRLOUVET	Pierre-Luc CHATAIGNON	Nicolas BUGNOT	DUHAYON épouse VOLCKAERT Marjorie	
LELEX	TREMBLAY Sacha	GROSGURIN Jean-Pierre	THOMPSON Ian	GROSPIRON Marilyne	Eric GROSGURIN	
LESCHEROUX	BADOUX Laurence	CHEVAILLER Guillaume	BOURGEOIS Albert	MOREL Armel	RUDE Richard	BERNARD Frédéric
LEYSARD	Claire BURDEYRON	Céline CROZON	Prescilla FLEURAT	Laurent GENEVRIER	Pierre Maré	
LHUIS	THEVENOUX Céline	DOMBES Julien	CACLIN Brigitte	GUILLERMIN Frédérique	GINET Estelle née PANQUET	
LOMPNAS	Laurencin Josette	Mory Christophe	Folliet Nicole	Vannet Gérard	Emilie Giraud (née Mancipoz)	
LURCY	PONDRIEL ep DENIS BERNADETTE		HASCOETep FRAGNY Michèle		SANDRON PHILIPPE	
MAGNIEU	VINCENT ep MUGNIER Anne-Marie		GAMBERINI Paul		GAIGNARD ep CHIEUX Aude	GARCIA née FOGNINI Pascale
MAILLAT	FLAMMINI Sylvie	CORLIN Christophe	IARUSSI Tonino	ZORTEA Lina	ROULLIER Pascale	
MANTENAY-MONTLIN	FELIX Joël	BILLARD Sylvie	CHANEL Christophe	BASSET Michel	DARBON Edwige	
MARCHAMP	BLANC-BENON Gilles	GUIGARD Christian	SALANON Philippe		BLANC-BENON Christine	
MARIGNIEU	SAINT-BLANCAT Jean-Marc	PUTHOD Vincent	PUTHOD Bernard	DORVILLERS Martine	GIRAUD Jean-marc - retraité	
MARSONNAS	DEBOURG Philippe		BAUDIN Jean-Louis		VERNE Damien	
MASSIGNIEU-DE-RIVES	FROMENT Jocelyne		CAROTTE Sandrine		CAMUS Lorie	
MATAFELON-GRANGES	GAMBÉRI Julien	CHARPY Fabienne	CALLAMAND Martine	MASCHIO Frédéric	BARRAULT Anthony	GAUTIER Véronique
MERIGNAT	LE-CORRE MARIE-ODILE	WIDMER MAYA	BERTHET LAURIANNE	BALVET LAURENCE	CHENE MARLENE EPOUSE SANCHEZ	PAUTOU (JOUAN) SYLVIA
MIOUX	COUTURIER Marie-claude	JOLY Jean-François	GERMAIN Marie-France	PICHERY Céline	GAY Yannick	
MOGNEINEINS	VANNIER Thomas		CHIGNARD Liliane		ANGLADA épouse PATRIARCA Marie-Josée	
MONTAGNIEU	Annick AROT		Jérôme FORNAINI		Guy ROLLAND	
MONTANGES	DOLE Elienne	VERNE Bruno	PERRIN Marie-Thérèse	TISSOT Régine	EVRRARD Céline	BERROD Anne-Marie
MONTCET	DURAND Bernard		ROSSET Monique épouse DURAND	BUDIN Gilbert	PACCOUD Lionel	
MONTELLIER (LE)	SALVADORI Jean-Michel		DURAND Jean-Pierre		POULET Paola	
MONTHIEUX	MANISSIER Claire		GIRODON Maurice		SERRANO Fabienne née SOUQUES	
MURS-ET-GELIGNEUX	HEMONET Stéphanie		JACOB Yves		HEMONET Stéphanie	VOIRON Serge
NEYROLLES (Les)	RICHARD Stéphane	CHAUVIN Michel	PAY née VIGNAND Nicole	DA SILVA José	ZACHARIE née CHAPON Christine	VIROLLET née TOURNIER Yvette

Annexe Commission de Contrôle chargée de la révision des listes électorales

Communes de moins de 1 000 habitants

COMMUNES	Nom et Prénom du conseiller municipal (à l'exception du maire, des adjoints et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale)		Nom et Prénom du délégué administration (électeur)		Nom et Prénom du délégué judiciaire (électeur)	
	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
NIVIGNE et SURAN	Catherine FRANÇON	Elisabeth BARBIER	Suzanne PERRET	Françoise RAVICHON	Max VAREON	
NIVOLLET-MONTGRIFFON	BARDOT Maryline		MOLLARD Raymond		SIMONNET Nathalie	
NURIEUX VOLOGNAT (L19 VII du code électoral : commune de plus de 1000 habitants dont la commission est composée selon les règles des communes de moins de 1000 habitants)	NEYRON Bernard Alexis	GOUGEONT (épouse PERNET) Pascale Lucienne Jeanne	RICHARD (épouse DUCLAUD) Françoise Danièle	TROUVEL Nelly Paulette	CADET Patricia Carole Stéphanie	
ONCIEU	LAURA DUCLOS	GAELE SOUZU	MONIQUE JACQUEMIN	MARYVONNE PAULIN	MONIQUE LAPOUSSIERE	
ORDONNAZ	SCANZI Carine	TOSI Jean-Michel	MERLIN Jean- Jacques	HEINIS Magalie	DIOGO Aline	JANIN épouse CRINAND Nadège
OUTRIAZ	Monsieur TURPAULT Christian	Madame GOYFON SERPOL Lucile	Monsieur JOUX Serge	Madame L'ORPHELIN Solange née DRUT	Monsieur MOREL Benoit	Monsieur CHARRE Jacques
OZAN	Régis MONTERRAT	Séverine CHANFRAY	Cédric BUCILLAT	Nelly GUICHARDAN née MORNET	Michel CHEVALIER	
PARVES ET NATTAGES	Thierry CAILLOT		Denis BIJOT		Michel CHIGNOLI	
PERREX	BASSET (Bouchard) Sabrina		DUBOIS Gérard		ROMAGNOLO Hubert	FOUR Joël
PEYRIAT	M. GRANDCLEMENT David	Mme LEGRAND Clémence	Mme MATHIEU Chantal	Mme DHEYRIAT Nicole	M. BENOIT Pierre Marie	
PEYRIEU	CAVAGNIS MARC		SCHULZE YANN		COCHONAT Maxime	
PEYZIEUX-SUR-SAONE	Christine DESCOURS		Mariem MOUMJID		Cédric MAZEYRAT	
PIRAJOUX	BERNARD Bénédicte		MICHEL Françoise	DEBOURG Thierry	MOIRAUD Jean-Michel	
PIZAY	M. CHABERT Nicolas	Mme PANNETIER Jocelyne	M. BELACCHI Pierre		Mme JOSSERAND Joëlle Geneviève	
PLAGNE	EGRAZ Christian	VUILLEMOZ Estelle	JULLIAN Florian	BOYER Carole	BADEL Cyndi	
PLANTAY (LE)	Trunfo Romain	Grosion Pierre	Muzy Bruno	Otheguy Danièle	Haskiya Jacques	
POLLIEU	Hubert MARTINIER	Gilberte DE LORENZI	Jean-Marc CHIRPAZ		Denis COLLOT	
PORT	BERNASCONI Florence	REY Gilles	GOYFFON Marie-Claude	LEYNET René	MATHIEU née MUSY Nicole	DURAFOUR Emile
POUGNY	VALOT Sabine	CHAUCHAIX Bruno	LAGRIFFOUL Gabriel	Néant	MARCON Murielle	
POUILLAT	NOVELLI HENRI	QUEY MURIEL	BENIER CLAUDE	SALVI PATRICK	CHERKI MARTIN	FACHINETTI DANIELE
PREMEYZEL	SILLANOLI Marie-Hélène	PORTAL Bernadette	THOMASSIER Joël	ROPELE Josiane	GRÉGOIRE Sébastien	
PREMILLIEU	Jean-Jacques Fevre		Paul Gramusset		Blandine Foessel	René Alfred Betwy
RAMASSE	BUIRET Christiane		DONIN Christelle		CORRETEL Armand	
RANCE	Corinne PASSOT-STOFFEL	Jorge MARTINS	CHERCHI Julien	CHOULIOK Léontine	GLAIZE Franck	JAMBON Thomas
RELEVANT	COULON Dominique	CURNILLON Yann	JARAVEL Bernard	YERCHERAT Christiane	FLUTET Florence	GERBEL Danièle
REVENNAS	Mme Françoise DUSSUC	Mme Isabelle ROUTHIAU	Mr Franck ROLLERET	Mr Jean MATHIEUX	DARBON Julien	BERTRAND Renaud
REYSSOUZE	AYRAULT Joarie	DESMARIS Sébastien	MONIN Renée	Charles BARDIN	SALLET Nicole	BARDAY Guy
RIGNIEU LE FRANC	ROSSI Jean-Yves	KLEIN Aurélie	LOPEZ Brigitte	Chambaud Michèle	COLOMBARI Thomas	
ROMANS	DUVILLARD Isabelle		BIAJOUX Serge		Alain BLANC	
ROSSILLON	DRELON (ép. BIANCO) Anne-Cécile	GAIGNARD Georges	DENIS Viviane	GOUMAZ Guy	DORIN (ép. MICOT) Stéphanie	CAUMONT (ép. BOUSQUIER) Nathalie
RUFFIEU	FAUTH Chantal		CADOUL Gérard		DEROUF Patrice	
SAINT-ALBAN	CORMORECHE (Berchet) Isabelle		MOINAT (Perret) Sylvie Jeanne Emma		ROUSSET Marielle	PERRET Syvie Evelynne
SAINT-ANDRE-D'HUIRIAT	Nadine GUILLERMIN		Sylvain LAURENCIN		Gilbert MOUROUX	Joanny PELISSON
SAINT-ANDRE-DE-BAGE	Emilie PHILIBERT	Jean-Marc REISSIER	Chantal ALBAN	Noël HUICHARD	Denis BERNARDOT	Renée PELLETIER
SAINT-ANDRE-LE-BOUCHOUX	POLI Fabien		Paul MONNET	Christian BARBET	MURAT Nathalie	
SAINT-DIDIER-D'AUSSIAT	SERVIGNAT Jean-Paul	PACOUD Claudine	DEBOURG Fernand	CHARNAY épouse FERRAND Stéphanie	GUILLEMOT Lolita	
SAINT-ELOI	PRUVOT Edouard	TEODORESCO Maud	SELIGNAN Jacqueline	BOUILLET Romain	DUPRE Bernard	CAPESIU épouse TEODORESCO Mauricette
SAINT-ETIENNE-SUR-REYSSOUZE	PACCOUD Emilie	BEREZYIAT Nathalie	BRAYARD Jacques	BOUILLET Damien	VINCENT Guillaume Responsable restauration	MARGUIN Michel Agent de maîtrise
SAINT-GENIS-SUR-MENTHON	DAUJAT Julien	BESSON Virginie	MONIER Jean-Christophe	MARQUIS Dominique	PELUS Pascal	
SAINT-GEORGES-SUR-RENOU	SINARDET HUBERT	ANDRE GIMOND	CARTRIGNANO SYLVIE	OFFRAND Martine	JEROME PERRET	
SAINT-GERMAIN-DE-JOUX	DINGER Ramazan	MARTINS DO REGO Samuel	GÉRARD Jean-Marc	COLLETTA Dorian	GLUARD Adrien	BERTRAND Laurence
SAINT-GERMAIN-LES-PAROISSES	CHANINET CEDRIC	DULLIN EMMANUEL	MARTINET BERNARD	MOISAN SYLVIE	PAUGER Isabelle	
SAINT-GERMAIN-SUR-RENOU	JANIN Jean-Mickaël		GUINET Séverine, Edith	PLANCHE Thierry, Jean	PINTO Magali (HEIM)	
SAINT-JEAN-DE-GONVILLE (L19 VII du code électoral : commune de plus de 1000 habitants dont la commission est composée selon les règles des communes de moins de 1000 habitants)	PERRIER Charline	BULLIARD Elody	BAIL Serge	CLARET Marie-Jeanne	HOSTETTLER Patrick	PHILLIPE Bernard
SAINT-JEAN-DE-THURIGNEUX	LANTENOIS Myriam		CHASSAIGNON Caroine	RICHARD Céline Anne	BONNABEL Laetitia Marie-Claire Danièle	
SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUZE	PAUGET Antoine	CHARVET Aurélien	BATHIAS Philippe		VÉLON Jean-Luc	
SAINT-JULIEN-SUR-REYSSOUZE	ROSSO ANNIE		BASSET JEAN-CLAUDE		BUISSON MAGALI	BORRON MAGALIE
SAINT-JULIEN-SUR-VEYLE	Annie BADOIGNE		Pierre QUICLET		Eveline Marie QUADRI née MATHIEU	
SAINT-JUST	KARA Ramazan	CARON Catherine	Philippe JOSEPH	Patricia PIN née BREVET	Pauline RODONY née GARNIER (infirmière)	
SAINT-MARTIN-DE-BAVEL	LARIVOIRE Jean-Marc	MICHAUD Mathilde	MEI Valérie	COMBET Josette	KOLLY César	
SAINT-MARTIN-LE-CHATEL	SAGE Isabelle	RAVET Jean-François	CURT Alain		CLERMIDY Joël	
SAINT-MAURICE-DE-REMENS	MAX TISSOT-GUERRAZ	ADELIN DUFOUR	MARIE-CLAIRE MATHON		MARIE OBERLE NEE PALLEGOIX	
SAINT-NIZIER-LE-BOUCHOUX	MALIN Bernard	MARION Angélique	FAVRE Danièle		BASSET Christophe	
SAINT-NIZIER-LE-DESERT	PAYET PIGEON Marie Christiane		GUILLERMIN Jocelyne	BAILLIVY ALAIN	BONOD Jean Pierre	GINETTE TALVAT
SAINT-REMY	CHAPIUS SYLVIANE	VALENTINO PATRICIA	GIRARD GHISLAINE		TOURNIER JEAN LUC	
SAINT-SULPICE	LIGEROT François	ROQUET Virginie	HUGONNIER Christiane	ROLLET Francine	GENELOT Cécile	
SAINTE-CROIX	Madame Sylvie GENEVOIS		Sylviane MONTAGNE		Madame Florence BERTRAND	Monsieur Dominique LAMBERT
SAINTE-OLIVE	Françoise GELBARD		Sylvie BLEUCHOT		Monique ROGNARD	
SALAVRE	Claudia GEILLET	André BOUTON	Pascale ROULLER	Annie IRZYKOWSKI	Philippe MOUCHET	Jocelyne CHENOT épouse WENCKOWSKI

Annexe Commission de Contrôle chargée de la révision des listes électorales

Communes de moins de 1 000 habitants

COMMUNES	Nom et Prénom du conseiller municipal (à l'exception du maire, des adjoints et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale)		Nom et Prénom du délégué administration (électeur)		Nom et Prénom du délégué judiciaire (électeur)	
	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
	SAMOGNAT	NEVES Alexandre	REGAD-PELLAGRU Brigitte	VINDARD Pascale	DE MARCH Roland	MERCIER Geneviève, Marie
SANDRANS	Julien MABILE	Damien FERRIER	Chantal ARTAUD	Jean Luc LAURENCIN	Isabelle GUIGOU	
SAULT-BRENAZ	Véronique CORNA	Claudine DEBRAY	Nicole CHENE	Yolande BLOISE	Pierrette ARCHIREL	
SAUVERNY	Louis WALCKIERS	Michel GAUDE	Catherine VON PLATEN (née CHASSARD)		Catherine Menot (née SCHMITT)	
SEILLONNAZ	CHRISTIN Evelyne	TRISCHETTI Sandra	PREVIEUX Danièle	BOREL Joëlle	VINAY épouse PREVIEUX Marielle	MATHIA Philippe
SERMOYER	MARTINOT Thierry	JACQUET Bernard	PONCET Marie-Line née PAUBEL	BREVET Danielle née CARDON	PECHOUX Danièle née CHANEL	ROSSET Danièle née DUPUPET
SERRIERES-SUR-AIN	WASILEWSKI Margareth	ARBEZ Marie-Juliette	FAURE Remy		SEYZERAT Florent	
SERVIGNAT	BAISSARD Michèle		JOSSERAND Valérie		BUCELLAT Martine	
SEYSEL	GOUX Claudine		SALERNO Christine	SALVI Quentin	SALVI Quention	
SIMANDRE-SUR-SURAN	GIROUX Françoise	LIZON A LUGRIN Eric	BLANC Daniel	PITHOUD Odile	CONVERT Jean-Claude	COTTON Pierre
SONTHONNAX-LA-MONTAGNE	CHAPON Xavier	GINDRE Roland	PONCELET Maryse	THIVEL Françoise	GEORGET Brigitte épouse PONCET	BROCCOLATO Nadia épouse GARBE
SOUCLIN	Jacqueline GIARDINELLI (née MICHAUD)	Véronique GAGLIARDINI	Alexis TOURNIER		Nathalie CHRISTIN née COLLET	Paul ROUSSET
SULIGNAT	ENGEL Mélanie	DUPUIS Bertrand	BUET Michel	COUTURIER Pierre	DE SAINT JEAN épouse COMAS Chantal	
SURJOUX-L'HOPITAL	Mr CONSANI BRUNO	Mr JUTEAU BAPTISTE	Mr JOLIVET DIDIER	Mr FROISSARD ARNAUD	Mr VITTOZO ALEXANDRE	Mr FARGIER DAVID
TALISSIEU	NOCUS Frédérique	DEFINOD Colette	MICHEL Jean-François	-	GROSSET Christine	
THIL (L19 VII du code électoral : commune de plus de 1000 habitants dont la commission est composée selon les règles des communes de moins de 1000 habitants)	HARGE Michel	VIENOT Delphine	MOISSON Fabien	BURNICHON Véronique	JEAN Cédric	BESSON épouse TRACLET Stéphanie
TORCIEU	Monique MELOTTO	Chantal GALLET	Myriam BERNIER	Marielle SONNERY	Stéphane ARNOLD	Marie Françoise MEYGRET
TRANCLIERE (La)	Paul ADAM	Sarah GOSSET	Jacqueline GREGORI	Alice KERHERVE	CRETIN Patrice	
VALEINS	Fabienne SERRAND	Jean-Paul DOUMAIN	Nicole VANDECASTEELE	Ghislaine TAPONAT	GIROUD Dominique	
VANDEINS	BOZONNET ALICE	MOREL-PACLET Colette	MILLON LUC	TORCHE DOMINIQUE	MOINE CHRISTOPHE	
VARAMBON	SORNAY Christine		GOUBET Laurent		ROQUE née BERNOLIN Solange	
VERJON	BURDEYRON MURIEL	CAZENAVE IZABELA	BERROD BERNARD	LEMARCHAND NATHALIE	LAMOME BADURAU ALINE	
VERNOUX	Mme PASCALE MICHEL	Mme Christine Debost	Mme Christine Mornet	Mme Daniele Colin	M CYRILLE FAVIER	
VERSAILLEUX	Mathieu ROBIN		Louis THENOZ	Marie Claude JOLIVET et Jacques MANDIER	Janine GENETTE	
VESANCY	Arnaud MAILLARD (Conseiller M.)	Ghislaine SEILER (Conseiller M.)	MASSE Guy-Marie	JONKER Eliane née JAM	MEIGNEN Maryse née DUCRET	LAURENT Joëlle ép. MUGNIER
VESCOURS	CRIBEL Maurice		JOSSERAND Valérie		THIVENT Evelyne née GUIGON	
VESINES	CLEMENT Pascale	VARLET Tristan	MAHUET Philippe		PREVOST (ép JULIEN) Marie-Paule	
VIEU-D'IZENAVE	SAUNIER Jérôme		COLLARD Monique		BRUNET Monique	
VILLEMOTIER	Marie-Claude CAMPANA	Roger CURT	Bernard SARRON		Pierre POBEL	
VILLES	Roland BIASETTI	Mélanie SANCHEZ LOPEZ	Marline TISSOT	Aldo Antoine PESENTI	Ludovic FAVRE	
VILLETTE-SUR-AIN	COLL Daniel	CAULT Sébastien	BREDY Jean-Claude		BAUDOT Bernard	
VONGNES	MALIK Serge	CHAUDET Virginie	CROSNIER FOLIGNE Annie	ROSSET Christiane	RABUT ROSSET Anne	

Annexe Commission de Contrôle chargée de la révision des listes électorales

**Communes de 1 000 habitants et plus
dont le conseil municipal comporte une seule liste
ou pour lesquelles il est impossible de constituer une commission complète**

COMMUNES	Nom et Prénom du conseiller municipal (à l'exception du maire, des adjoints et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale)		Nom et Prénom du délégué administration (électeur)		Nom et Prénom du délégué judiciaire (électeur)	
	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
AMBERIEUX-EN-DOBES	JAY Marie-Noëlle	BOUHOUB Damien	BOURNIER Jean-Luc	ODDON Christian	MEYER Laetitia ép. DARGAUD	BOULON Marjorie
ANGLEFORT	Christelle BONNASSIES		Richard GOBERT		Fabienne GUSTIN	
ARS-SUR-FORMANS	RONGEON Monique	WATRIN Viviane	SCHINDELE Jean-Louis	SEVE née BLANC Myriam	MOYNE Gilbert	
ATTIGNAT	BOZONNET Aurélie	MASNADA Colette	PERNAUDAT PERRET Caroline	//	JANODY Georges	
BAGE-DOMMARTIN	Etienne FERRAND	Monique LAFAY	Mireille CHARDIGNY	Catherine NAVAS	Philippe PAIN	Dominique JOURDAN
BALAN	Eliane MARTINS	Corinne VILLARDIER	Gérard BOUVIER		RIOTH dit BETTONI Marie-Francine	
BEARD-GEOVREISSIAT	GREMAUD Marie-Agnès	CHAMBARD Christian	GUICHARDON Marie-Pierre		BRISSET Cassandra	
BLYES	LQJO RIAL Sophie	GIMOND Jean-Michel	BRUNE Delphine	BROYER Nicolas	BOTTIN Cindy	FAURE Yvan
BRESSE VALLONS	MOTTET Alain	MAITREPIERRE Laurence	DUC Pascaline née ROUX	CHEBANCE Martine née BERNARD	SOCHAY Thierry	
BRIORD	CHRISTIN Ludovic		VIOLLET Gilles		DUPLATRE Marc	KOCH épouse ALONZI Josiane
BUELLAS	LAVIROTTE (FERRIER) Brigitte Marie-Claire	DUCHOSAL (SALOT) Christine Annick	DEBOURG Pierre Victor	BARNAY Michael Pierre	CURT (FLAMIN) Christiane Nicole Retraitee	
CERTINES	FOURE-DELORME Emmanuelle		JACQUET Patricia		TEPPE Marie-Christine	
CEYZERIAT	BERTEAUX Pascal		CORNIER Yves		MICHAUD Michèle	
CHALEINS	Jean-Philippe BEROUUD	Gisèle LORON	Marie-Claude DAMOUR	Lydia THETE	Elizabeth ABEL	
CHALLEX	Françoise SUDAN		Jean-Luc GAY		BRUCKERT Stéphane	
CHATEAU-GAILLARD	FAVIER Jean-Luc	AUBRY Claude	FANTIN Anne-Sophie	JARRET Nelly	COMBIER Marie	FLATOT née ROUX Annick
CHAVEYRIAT	MANIGAND Jean-Marie	BERTILLOT Florence	MORONZO Christiane	MICHON Robert	JUILLARD Xavier	
CHAZEY-BONS	MICHAUD Bernard		BONNARD Didier		MASLANKIEWICZ André	
COLLONGES	DALMEDO Emmanuelle	MERME Romain	AMENO Michel	BEYRAND Aurélien	DUC Sébastien	
DAGNEUX	Monsieur HERITIER Bernard	Monsieur FAYOLLE Alain	Monsieur STEFANINI Thierry	Monsieur VATIN Jean-Luc	Madame COUSIN épouse VIRET Maryse	Madame GAUDY épouse DEMONT Claudine
DOMPIERRE-SUR-VEYLE	BOULIVAN Aimé	BREDY Alexandra	HOLTZER Magali Sylvaine Claude		VARRET Philippe Jacques	
FAREINS	FERRARI Fabienne épouse DUPUY	FARNIER Franck	DEGOUTTE Martine épouse SIGRAND		BOYER Jean	
FARGES	BESTMANN Patrick	DEFUIDE Doriane	MORTIER Rachel épouse LHERMELIN		GRAZIOTTI Jacques Baptiste	
FRANCHELEINS	Laure FANGET		Christian THETE		Mireille PROST	Marie-Claire GUIDE
FRANS	CUNY Pascal		BECQUET Isabelle		TRICAUD Pascal	
GRIEGES	DESMARIS Ginette	BOUQUET Frédéric	POULET Bernard	RENOUD Joëlle	VILLARD Marie-Claire	
GROISSIAT	Nathalie BALLAND		Jean-Luc MARRON		Monique ROY (née GREA)	
GROSLEE-SAINT-BENOIT	M. Paul MAURIN	M. Bernard PLANTIN	Mme Nicole ALLEWEIRELDT	Mme Corinne DE VILLA	M. Fabien PUTHOD	Mme Valérie PASSAS
GUEREINS	VIOLLET Fabrice	CLEANTHOUS Sandra	MICHEL Monique	LAMARCHE Philippe	NICOLLET Chantal	MICHEL Daniel
INJOUX-GENISSIAT	FOUCART Bernard	FILLOD Claude	JOFFRAY Lydie	SERMET Patricia	PAGES Camille	
IZERNORE	CURTET Pascal		BERNARDIN Alexandre		CARLOD Michèle née GREFFE	
JAYAT	TRICAUD Lionel		RAFFOUR Eliane		RIGAUDIER Jean-Claude	
JUJURIEUX	ARBILLAT Odile	MARTIN Laure	GONNAND Jean	CHARPIGNY Brigitte	GAUTRET Alain	CHAUVIN José Alain
LAIZ	Mme FONTMORIN Marie-Pierre	Mme GOYON Michelle	M. GEOFFROY Philippe		Mme CAUSSIGNAC Sylvie épouse SIRI	
LENT	FOURNIER Patrick	BOUCHARD Laurence	FRUCTUS Née GRIMOUD Georgette	BAILLY née GUENARD Andrée	VUILLIARD Née DERUDET	
LEYMENT	NOWACZYK Monique	PEILLON Alain	CHRISTIN Monique	BUTZER Anne-Marie	ZEGRE Pascal	
MALAFRETAZ	TRIPOZ Christophe		PAGNEUX Isabelle		MICHELON née GUILLEMAUD Marie-Pierre	
MANZIAT	CATHERIN Christian	CHARVET Corinne	BENOIT Monique	BOURGEOIS Josette	RAFFIN Sabine	
MARBOZ	NEVORET Benoit	POCHON Laurence née PRODANU	LAINÉZ Marie-Ange née BEZIN	PONCIN Bernard	CHAPATON Christian	PERDRIX Jacques
MARTIGNAT	REBAI Radia	FARIA Vasco	MITAUX Monique	BARON Roger	MAILLET Martine	
MESSIMY-SUR-SAONE	DOUCET-BON Bruno	BRUNEL Philippe	MOURREGOT Jean-Claude	BIOLAY Monique	LAURENT née THETE Yvonne	
MIONNAY	BREASSIER René	NGUYEN Duc Thien	MORAND Michel	METVIER Mathilde épouse REY	ROUX Agnès épouse FAYOT	SIMONETTA Gérard
MISERIEUX	FORET Gérard	BOURDET Mireille	ROZIER Hervé	BARDIN Marcel	GUIGNARDAT née BELLET Michelle	

Annexe Commission de Contrôle chargée de la révision des listes électorales

**Communes de 1 000 habitants et plus
dont le conseil municipal comporte une seule liste
ou pour lesquelles il est impossible de constituer une commission complète**

COMMUNES	Nom et Prénom du conseiller municipal (à l'exception du maire, des adjoints et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale)		Nom et Prénom du délégué administration (électeur)		Nom et Prénom du délégué judiciaire (électeur)	
	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
MONTAGNAT	BAJARD Guy		DONJON Gisèle	BREVET Daniel	FIXOT Rémi	
MONTCEAUX	Francine HINSCHBERGER		André GONDARD		Séverine BLONDEAU	
MONTREAL-LA-CLUSE	GIRAUD-GUIGUES Michel	MARTIN Jimmy	PONCET Sylviane	DELESQUES Marie	FROMENT Philippe	TAVEL Isabelle
NEUVILLE-SUR-AIN	THOINON Catherine	CAROBBO François	GENTY ép. MILLET Nicole		CHAMPEL Alain	
PARCIEUX	Jacqueline DUFOUR		Bernadette MICHEL		Jean-François HUCHARD (retraité)	
PERON	M. Luc BARRIERE-CONSTANTIN	Mme Catherine DE JESUS	LEVRIER Bernard	Liliane ECHALLIER	Alain CARETTI	
POLLIAT	FROMONT Brigitte	GUERIN Daniel	PERRET Daniel	PACQUELET Paulette	MATHEU Stéphane	
PONT-DE-VEYLE	Michel CHAINTREUIL	Joëlle CHANET	Robert PIVET	Pascale AJBLANC	Marie-France MAZUER née LONJARET	
REPLONGES	CHEVRET Pascal	BLANC Dominique	CHANEL Marie-Dominique	GOLLIN Michel	AULEN David	
SAINT-ANDRE-SUR-VIEUX-JONC	DUVERGER Claire	MORAND Olivier	BAILLET Jean	PAGE Maria	BRIDON Colette	DURAFOUR Nadine
SAINT-BENIGNE	Christian BROUILLARD	Alain MICHEL	Michel GANDET	Gérard VATTIER	Philippe ANTOINAT	
SAINT-CYR-SUR-MENTHON	PELLETIER Bruno	BOST Marie-Ange	LOUIS Christian	BESSARD Brigitte	GAUTHIER Chantal	
SAINT-DENIS-LES-BOURG	Frédéric MARCILLAC	Francis SCHWINTNER	Denis CALLAND	Agnès LOZIER née GENOUX	Marie-Josèphe, Anne AVIRON-VIOLET née BRET	Jean-Claude GIORIA
SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE	Claudette GUSELLA	Gilles LATTARD	Didier LASSARAT		Rémi JAFFRE-BOUQUIN	
SAINT-JEAN-SUR-VEYLE	Roland RABUEL	Brigitte CHANEL	Jean Paul PERRON	Steeve BERGERET	Michel MARION	Dominique LOUREAUX
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	Christian JUFFET		Elise ROUSSELLE		POURCHAIRE David	
SAINT-VULBAS	MONNERY Fabrice	CLERC ép JAMES Maryline	BELIN ép FRAUD Béatrice	VITAL François	DEBARD ép ROLLAND Lauriane	
SAVIGNEUX	Sylvain BERNARD		Alain SEVE		Corinne DEFASNE née PAUGET	
SERRIERES-DE-BRIORD	BOURDIN Serge	-	TSCHAEGLE (LADREY) Marie-Josée	-	BERNARD Tom	
SERVAS	PIERRÉ Catherine Raymonde née HENRI DIT GUILLAUMIN	FREBAULT Aurélie née PETIT	RAYNAUD Danièle née JOLY	MAZUIR Christine née POUPON	DE PINHO Karine née BROUSSE	WARIN Simon Pierre
TENAY	Séverine BRUN	Georges CHARVET	Marcel ROBIN	Aimée CHATARD	Bernadette PERSICO	
TOUSSIEUX	JAMES Christian		SOUZY Franck		GAYARD Serge	
TRAMOYES	Catherine STALLÉ	Valérie NOIRAY	Françoise BOULET		Catherine GROLLIER-BARON	
VAL-REVERMONT	Mme Maryse PUDDU		Mme Odile PERROUD		M Michel PUITIN	
VALROMEY-SUR-SERAN	Véronique CHATRON	Séverine OLIVER	Denise BAILLY	Frédérique CATALANO	LA PIETRA Danielle Simone née BERNARD	
VERSONNEX	Laurence TAQUET		Catherine LATHOUD		Martine DUCROS	
VILLENEUVE	BONZI Jean-Marc	DUPLAND Corinne	JORDAN Florence	VERVIER Freddy	AGNELLI née TEPPE Catherine	
VILLEREVERSURE	Mme Marie-Pierre CHANEL	Néant	Mme CAILLE née MAZUIR Chantal	Néant	M. TRIBOULET Bernard	
VILLIEU-LOYES-MOLLON	M. Jean-Marc, Claude, Jacques MAZAT	M. Sébastien, James, Yves BOUSSELIN	M. Michel, Jean, Robert, Noël DUMAZET	Mme Paulette, Fernande BRANDELET (ép. MARINELLI)	Mme Françoise, Marguerite, Marcelle LE CORRE (ép. ETIENNE)	M. Michel MOCERINO
VIRIAT	CHANEL Serge	VINIERE Michel	PERTANT Christine	CHEVILLARD Pierre	FAMY Jean-Michel	
VIRIGNIN	BANDET Marcel		BERLIOZ Jean		ZUCCALI Michel	

Annexe Commission de Contrôle chargée de la révision des listes électorales

**Communes de 1 000 habitants et plus
dont le conseil municipal est composé de deux listes**

COMMUNES	Désignation Des Membres	5 conseillers municipaux (à l'exception du maire, des adjoints et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale)				
		1er conseiller municipal de la liste majoritaire	2ème conseiller municipal de la liste majoritaire	3ème conseiller municipal de la liste majoritaire	1er conseiller municipal de la 2ème liste (minoritaire)	2ème conseiller municipal de la 2ème liste (minoritaire)
AMBRONAY	Titulaire	DEMBLOQUE Albans	MAGDELAINE Ghislaine	PORT-LEVET Maryline	BELLATON Marc	SUZANNE épouse DURPAS Laure
	<i>Suppléant</i>	RATAJCZAK Jean-Pierre	TERKUCI Edmond	WIMMER Elodie	LETENEUR Véronique	
ARBENT	Titulaire	M. CAVAZZA Guy	Mme MARET Delphine	M. BENSALEM Mourad	M. GERVASONI Dominique	M. MARTIN Philippe
	<i>Suppléant</i>	Mme EUDIER Agnèlle	M. DELSIGNORE Raymond	Mme DURET Isabel	Mme BEUCHOT Anny	Mme FLORE-EVRARD Virginie
ARTEMARE	Titulaire	LAMOTTE Marcel	PONCET Valérie	ROUX Isabelle	CHARMONT-MUNET Mireille	VAROUX Pierre-Yves
	<i>Suppléant</i>					
BELIGNEUX	Titulaire	VAGANAY Jacques	FAVROT Jean-Philippe	VANNIER David	CLEMENT Daniel	REMOND Philippe
	<i>Suppléant</i>					
BELLEY	Titulaire	Guy VIGNAND	Nadine THEVENOD	Claude BREUIL	Charlotte DEMENTHON	Bernard MEYRAND
	<i>Suppléant</i>	Angélica DA COSTA	Hocine BENGRAIT	Coco ODIMBA	Abderrahmane SEDDIKI	Marie-Christine ROZIER
BELLIGNAT	Titulaire	RHODET Fabienne	FRATTER Marylin	BARBERIS Pegguy	LADRE René	HASSOUN Kamel
	<i>Suppléant</i>	PARNALLAND Eric	CERQUEIRA Carlos	BARBIER Michel	ARMETTA Christophe	GROSSIORD Aimé
BEYNOST	Titulaire	VERMOREL Bertrand	RENEVIER Sébastien	ROUQUETTE Laurence	LE GUYADER Anne	COTTAZ Jean-Pierre
	<i>Suppléant</i>					
BOISSE (La)	Titulaire	MOUSEL Patricia	ARNAUD Agnès	Annick TRIGON	Jean-Robert SADOUX	Domingos DOS SANTOS
	<i>Suppléant</i>	Béatrice RIEUTORT	Christophe POTET	Florence GUICHARD	Caroline CONDE-DELPHINE	Séverine SABATIER
BRENS	Titulaire	PIOT Roland	DELAHAYE Georges	LAGRANGE VAN GELE Nadine	AUBRUN Norbert	LACHIZE PICCINO Sandrine
	<i>Suppléant</i>					
CESSY	Titulaire	Cécile DELOISON	Marie COTTRON	Romain BRODIER	Denis HERNIOLE	Chantal MIRAILLET
	<i>Suppléant</i>	Bruno GAVAGGIO	Laurent DAVID	Christian DELLENBACH	Jean-Paul COMMUNAL	Thierry NICOD
CEYZERIEU	Titulaire	Tracy BANGE	Gilles CHARVIN	Angélique LATHULLIERE	Bernard REUTER	Bernard Pierre NANTERME
	<i>Suppléant</i>	Jean-Christophe PARENTHOUX	Romain POINSIGNON	Michèle CHABOISSIER		
CHATILLON-LA-PALUD	Titulaire	ENTIOPE Emanuelle Catherine	VERNE Pascal	BERAUD Georges	LAMY Dominique	RIGOLLET Alexis
	<i>Suppléant</i>					
CHATILLON-SUR-CHALARONNE	Titulaire	Madame Danielle SOUPE	Monsieur Pascal CURNILLON	Monsieur Giacinto DI CARLO	Monsieur Jackie LEGRAS	Monsieur Jean François JANNET
	<i>Suppléant</i>	Madame Sylvie RAVOUX	Madame Huguette BROCHARD	Madame Bernadette CARLOT-MARTIN	Madame Dominique D'ALMEIDA	Madame Sylvie COLLOVROY
CHAZEY-SUR-AIN	Titulaire	BENAU Anna	TARPIN Pauline	BOURSIER Rémy	BERTRAND Emmanuelle	MAILLET Bernard
	<i>Suppléant</i>					
CHEVRY	Titulaire	CHIGGIATO Paolo	DO CARMO Pollyanna	FERREIRA Cidalia	FRENE Roland	ROULLET Bernadette
	<i>Suppléant</i>	TISSOT Patrick	SEIDEL Lucien	LECOQ Jean	DUBOULOZ Jean	MISSE Sylvain
CIVRIEUX	Titulaire	RAY Jean	BONNAMOUR Isabelle	MARCHESI Romain	BEGUET Marie Jeanne	MULLER Michel
	<i>Suppléant</i>	GAURON Cécile	HERVOUET Aurélie	CLERC Olivier		
COLIGNY	Titulaire	PONCIN Laurence	LEFEVRE Christophe	SUBTIL Fabienne	CUMINET Guy	EMERAUD Bernard
	<i>Suppléant</i>					

Annexe Commission de Contrôle chargée de la révision des listes électorales

**Communes de 1 000 habitants et plus
dont le conseil municipal est composé de deux listes**

COMMUNES	Désignation Des Membres	5 conseillers municipaux (à l'exception du maire, des adjoints et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale)				
		1er conseiller municipal de la liste majoritaire	2ème conseiller municipal de la liste majoritaire	3ème conseiller municipal de la liste majoritaire	1er conseiller municipal de la 2ème liste (minoritaire)	2ème conseiller municipal de la 2ème liste (minoritaire)
CONFRANCON	Titulaire	Régine BUET	Catherine PITRE	Jean-Luc FROMONT	Christophe CHARTIER	Sébastien BORGET
	<i>Suppléant</i>	Sylvie TRIPLET	Cyrille DUPUIT	Anne-Lise PUGLIESE	Auréliette BETTEMBOURG	/
CORBONOD	Titulaire	TOCCANIER Gérard	GUILLARD Hélène	VILETTE Laurence	GUICHON Damien	MOLLEX Régis
	<i>Suppléant</i>	BERNARD Laurent	NOYES Christelle	GEORGES Christelle	MACHEREY Marie	
CORMORANCHE-SUR-SAONE	Titulaire	THOMASSIN Patrick	HIVERNAT ROBERT	LE MOAL Nathalie	GATHERON Rémi	CHANTEUX Solveig
	<i>Suppléant</i>	JAN Christophe	CHABLAIS Sophie	CARADO Milène		PICHARD Séverine
CROTTET	Titulaire	GAGNAIRE Jean	DOUCET Roselyne	LIOCHON Thierry	REBESCHINI Martine	DUTARTRE François
	<i>Suppléant</i>	PELLETIER Sophie	PONCIN Georges	CLEMENT Dominique	/	/
CROZET	Titulaire	M. POURRIER LUC	MME POMMES Kathy	M. BAGUET André	M. CHANEL Michel	Mme LACHAUX Laurie
	<i>Suppléant</i>					
DORTAN	Titulaire	TOURRES Josiane	BIMONT Martine	DUPLESSIS Aurore	Arielle PENAZZI	CORNATON Lionel
	<i>Suppléant</i>					
DOUVRES	Titulaire	VERDEGHEM Nathalie	VERHAGE Roslof	VOISIN Sandra	GOMES Serge	JACQUIN Mélanie
	<i>Suppléant</i>	BLUSNEL Monique	BARRIER Nicolas	PROVENT Yves		
DRUILLAT	Titulaire	MEYER Michel	JANTON Catherine	CHANEL Patricia	DEVOY Richard	BRESSAND Séverine
	<i>Suppléant</i>					
ECHENEVEIX	Titulaire	Carine CROCHET CARMES	Guillaume PEREZ	Jocelyne SCHWALLER	Pierre REBEIX	Pascal BRUN
	<i>Suppléant</i>					
FEILLENS	Titulaire	CHANUT Nathalie	DESNOYER Justine	BOYER Laurence	CARILLIER Martine	DUBY Raphaëlle
	<i>Suppléant</i>	GONOD Jean-Yves	GOYON Francis	VAISSAUD Denis	DUMAS Gilles	
FOISSIAT	Titulaire	Sylvie PEULET	Sylvie FLOUR	Nadine HENRI	Patrice THÈTE	Didier BOUILLOUX
	<i>Suppléant</i>					
GEX	Titulaire	PELLETIER Jean-Claude	LEVITRE Jacques	LUZZI Martine	JUILLARD Guy	CHARRE Muriel
	<i>Suppléant</i>	CETTIER Odile	COSSARD Delphine	VUILLIOT Ségolène	GARNIER Christine	BOCQUET Vincent
JASSERON	Titulaire	Christian PELUT	Cendrine LOHEZ	Florian DELRIEU	Jean-Yves CATTIN	Jean-Philippe BOUDRON
	<i>Suppléant</i>					
LAGNIEU	Titulaire	LACOMBE Robert	CELLIER Gilles	BRISON Annie	DELILLE Marina	CHABBOUH Rémy
	<i>Suppléant</i>	CORDONNIER Patrick	DALLOZ Dominique	ROSSILLON Nicolas	COSENZA Walter	HEISSAT Julie
LOYETTES	Titulaire	Vincent RASO	Jean Pierre ROBTON	Pierre GALLO	Anne-Marie BRUNET	Nicole VIELLARD
	<i>Suppléant</i>	Céline BELLON-FAVAND	Sandrine MANN	Hervé SEBAOUNI		
MARLIEUX	Titulaire	Mireille AJOUX	Joël FAGNI	Francis PESTELLE	Isabelle MICHAUD	Francis DUMONT
	<i>Suppléant</i>	MILLET Pierre	Christine MOISSONNIER	Valérie CHAMBAUD		
MASSIEUX	Titulaire	BERENQUER Fernand	DUCHAMP GARCIA Catherine	NABETH Sylvie	GUILLOT Elisabeth	MONDION Aurore
	<i>Suppléant</i>					

Annexe Commission de Contrôle chargée de la révision des listes électorales

**Communes de 1 000 habitants et plus
dont le conseil municipal est composé de deux listes**

COMMUNES	Désignation Des Membres	5 conseillers municipaux (à l'exception du maire, des adjoints et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale)				
		1er conseiller municipal de la liste majoritaire	2ème conseiller municipal de la liste majoritaire	3ème conseiller municipal de la liste majoritaire	1er conseiller municipal de la 2ème liste (minoritaire)	2ème conseiller municipal de la 2ème liste (minoritaire)
MEILLONNAS	Titulaire	Joëlle PENIN	Arnaud CURNILLON	Karine FLECHON	Jean-Paul NEVEU	Claude BREVET
	<i>Suppléant</i>	David GUICHON	Aline PIOTELAT	Julie DELOT		
MEXIMIEUX	Titulaire	MOULFI Saïd	ROMESTANT Loïc	CORRE Catherine	EL MAROUDI Mohammed	MADIOT Yvon
	<i>Suppléant</i>	DUMONT Cyrille	MOSNERON-DUPIN Frédéric	CHARVIEUX Christelle	SIOUR Magali	HABI Samir
MEZERIAT	Titulaire	CHAMBOUVET Philippe	ROUDEIX Héleine	MARIN Alain	DESMARIS Thierry	VOLATIER Leslie
	<i>Suppléant</i>					
MONTLUEL	Titulaire	TOST Irène	PRADIER Christian	MOUSTAUD Carine	PERON Jean-Claude	BOUDIB Amara
	<i>Suppléant</i>					
MONTMERLE-SUR-SAONE	Titulaire	COGNAT Pascale	SAUJOT Denis	LEUREAU Valéry	CHATELAIN Olivier	FAMERY Dominique
	<i>Suppléant</i>	DUVERNAY Nelly	DUDU Corinne	LIAGRE Pierre	MAJURY Patricia	ALIX Romain
MONTRACOL	Titulaire	Mme CHAMBARD Patricia	Mme Annie CHARTREZ	Mr Martial CHEVALIER	Mme Corinne AGIUS	Mr Loïc YONNET
	<i>Suppléant</i>					
MONTREVEL-EN-BRESSE	Titulaire	CHAVANNE Jean-Jacques	CAVILLON Pascale	BREVET Bertrand	GROSSELIN Mireille	THOMASSON Fabrice
	<i>Suppléant</i>	ZACCAGNINO Nina	VERNET Mathilde	DIMBERTON Gaëlle	LAURENCIN Stéphanie	RAVIER Pierre-Yves
NANTUA	Titulaire	BLANC Christophe	CASSAR Suzy	JUMMUM Radika	BONNAMOUR Bertrand	LIMODIN Brigitte
	<i>Suppléant</i>	CHARDEYRON Sylvie	PERRONE Umus	COLLOMB Annie	GIRARD Thomas	TRINQUET Eric
NEUVILLE-LES-DAMES	Titulaire	MICOLI Hélène	BONIN Michel	MEILHEURAT Laurent	VERGER Alison	JOSSERAND Aurélien
	<i>Suppléant</i>					
NEYRON	Titulaire	JULLIEN Valérie	BOYET Jérôme	HERVIS Jean-Pierre	GIRARD Jean-Yves	MENUT Brigitte
	<i>Suppléant</i>					
NIEVROZ	Titulaire	Pascal DEMMERLÉ	Clément BOYER	Audrey CULLERET	Michel DAMIRON	Maryse REY
	<i>Suppléant</i>					
ORNEX	Titulaire	GALLET Michèle	Agathe BOUSSER	Dominique GANNE	Gislaine MASRARI	Eloise GRANGE
	<i>Suppléant</i>					
PERONNAS	Titulaire	CARLIER Albert	FERRIER Patricia	MONTIBERT Pierre	FAYARD Pascal	GOYAT Pascal
	<i>Suppléant</i>	FALAISE Alain	DUCROZET Isabelle	CHIROL Xavier	PEYROT Pascale	CORDIER Michel
PEROUGES	Titulaire	Philippe LAMBERT	Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE	Eric MEUNIER	Paul VERNAY	Frédéric MALBOS
	<i>Suppléant</i>					
PLATEAU d'HAUTEVILLE	Titulaire	LEMOINE Gilbert	LYAUDET Stéphane	DOMINGUEZ Solange	BORGEOT Joël	LALLEMENT Alexandre
	<i>Suppléant</i>	FUMEX Jacques	MERMILLON Eliane	PERILLAT Marie-Hélène	CRETIER Humbert	BROCHET Olivier
PONCIN	Titulaire	MORELLET Jacques	POMMEREL Christian	BARTH David	GOYFFON Geneviève	BOLLIET Alexis
	<i>Suppléant</i>	DUBREUIL Meryem	DECAY Camille	GUILLON Magalie	MILET Gaëtan	FARJAT Alexis
PONT-D'AIN	Titulaire	Marianne DESBANS	Yannick LE GOFF	Dominique CLAISSE	Thierry JACQUET	Catherine GAUBEY
	<i>Suppléant</i>	Christelle N'DIAYE	Cyril MICHELET	Arnaud BRUN	Estelle GAUTHIER	Xavier BENSOUSSSEN

Annexe Commission de Contrôle chargée de la révision des listes électorales

**Communes de 1 000 habitants et plus
dont le conseil municipal est composé de deux listes**

COMMUNES	Désignation Des Membres	5 conseillers municipaux (à l'exception du maire, des adjoints et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale)				
		1er conseiller municipal de la liste majoritaire	2ème conseiller municipal de la liste majoritaire	3ème conseiller municipal de la liste majoritaire	1er conseiller municipal de la 2ème liste (minoritaire)	2ème conseiller municipal de la 2ème liste (minoritaire)
PONT-DE-VAUX	Titulaire	Jeanine GUILLAIN	Annick THEVENARD	Danielle MASSU	Marie Claude PAGNEUX	Laurent MARTIN
	<i>Suppléant</i>	Claude RIMETTE	Raphaël BERTHILLIER	Delphine CHAMPION	Nathalie BUFFY	Freddy BEREZYIAT
PREVESSIN-MOENS	Titulaire	Michel IOGNA-PRAT	Patrick CAZUC	Valérie GOUTEUX	Evelyne BUTTON	Carmen REAL
	<i>Suppléant</i>	Emmanuel BARTHES	Isabelle GORDON	Mélanie MOIOLA	Diane FLOCH	Marie-Christine BARTHALAY
PRIAY	Titulaire	DELANNE Jérôme	LANDES Géraldine	FAVIER Michaël	MOREL Marcelle	JANIN Daniel
	<i>Suppléant</i>					
SAINT-ANDRE-DE-CORCY	Titulaire	MIDONNET Pascal	SIDO Valérie	COSTA Béatrice	GAUTHIER Chantal	LACROIX Monique
	<i>Suppléant</i>	DELDON Sébastien	PIOLA Fabrice		OCTRUE Valérie	
SAINT-BERNARD	Titulaire	Florent PATIN	Claire ANDRIEUX	Jean-Claude LAMBERT	Caroline PFLIEGER-LEGOUGE	Jean-Pierre PILLON
	<i>Suppléant</i>					
SAINT-DENIS-EN-BUGEY	Titulaire	MAZUE Viviane	LABAT Claude	BABLON Yvon	DELERIS Sandrine	ZITO Henri-Pierre
	<i>Suppléant</i>	VOLUET Géraldine	MALEYSSON Véronique	BEGOT Arnaud	BRAZ Michael	
SAINT-ETIENNE-DU-BOIS	Titulaire	Philippe CURT	Marie-Claire MOREY	Nicole BERARD	Laetitia DUCROZET	Michel BERTHET
	<i>Suppléant</i>	Maxime TIRAND	Clémence VEYLON		Fabrice CUISINIER	
SAINT-ETIENNE-SUR-CHALARONNE	Titulaire	NOIRET Pierre-Arnaud	AKYUREK Natacha	FRETY Julien	DAVID-BOUDET Sandra	DUMIRE Gérard
	<i>Suppléant</i>					
SAINT-JEAN-DE-NIOST	Titulaire	DUKROZET André	CLOCHER Joy	GANGITANO Yolenne	GENIN Bruno	RUBOD Emmanuel
	<i>Suppléant</i>	DELÉAGE Régis	MORAND Fanny	CUZIN-RAMBAUD Julie		
SAINT-JEAN-LE-VIEUX	Titulaire	Madame SYLVIE FERREIRA	Monsieur PATRICE TERGNY	Madame CATHERINE NUZILLAT	Madame ELIANE CEYZERAT	Monsieur ERIC MORETTE
	<i>Suppléant</i>					
SAINT-LAURENT-SUR-SAONE	Titulaire	BRESSION Pierre	COTTIN Geneviève	BARBOSA Jean	CHAREYRE Jean	FLORE Géraldine
	<i>Suppléant</i>					
SAINT-MARCEL-EN-DOBES	Titulaire	Annie CALLAMARD	Xavier LANTHEAUME	Romain AIMAR	Bélinda OUILLON	Christophe COLOMB
	<i>Suppléant</i>					
SAINT-MARTIN-DU-FRESNE	Titulaire	Serge COURAND	Françoise VOILLAT	Jean-François DURAFOUR	Muriel MANUEL	Franck BORN
	<i>Suppléant</i>					
SAINT-MARTIN-DU-MONT	Titulaire	BOUDET Valérie	VUILLOT Barbara	MALFART Frédéric	LEGOUGE Françoise	MAITRE Fabrice
	<i>Suppléant</i>	VIEUDRIN Pascal	CHAUVEAU Emmanuelle	SOULARD Anne		
SAINT-PAUL-DE-VARAX	Titulaire	M. GOURMAND Johann	Mme JACQUET Aurélie	M. PISTRE Thierry	M. GILLET Bernard	Mme ROSERAT Charlène
	<i>Suppléant</i>	Mme CALLY Audrey	M. CHAVET Clément	Mme DUPAYRAT Sophie	M. FROGET Bruno	Mme FLUTET Catherine
SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY	Titulaire	DALAS Francis	ROGER Patrice	COCHAUD Robert	VERNAY-VIGNON Antoine	FOSSOUX Jacky
	<i>Suppléant</i>	LARDAUD Alexandre	BEAULIEUX Frédéric	VICHOT Nathalie		
SAINT-SORLIN-EN-BUGEY	Titulaire	BLANCHARD Jacky	JOFFRAUD Magali	RAT Aline	PONCIN François	BERTRAND Jérôme
	<i>Suppléant</i>					

Annexe Commission de Contrôle chargée de la révision des listes électorales

**Communes de 1 000 habitants et plus
dont le conseil municipal est composé de deux listes**

COMMUNES	Désignation Des Membres	5 conseillers municipaux (à l'exception du maire, des adjoints et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale)				
		1er conseiller municipal de la liste majoritaire	2ème conseiller municipal de la liste majoritaire	3ème conseiller municipal de la liste majoritaire	1er conseiller municipal de la 2ème liste (minoritaire)	2ème conseiller municipal de la 2ème liste (minoritaire)
SAINT-TRIVIER-DE-COURTES	Titulaire	Françoise VELON	Catherine MOREL	Christophe DISSES	Sébastien PUGET	Aurélie CHARDARD
	<i>Suppléant</i>	Delphine LAVIGNE	Johana BOULIONG	Valérie CLAIN		
SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS	Titulaire	GUICHARD Pascale	MOUILLET Virginie	VERNAY Pierrick	BOURGEY Fabien	GIVRE Robert
	<i>Suppléant</i>					
SAINTE-EUPHEMIE	Titulaire	FIEF Cédric	PINTO Nathalie	FRECON Fabien	CHINOUNE Irène	MOYNE Christophe
	<i>Suppléant</i>	BRUNET Alizée	DEFARGES Lionel	PARDON Nicole	LESPINASSE Chantal	
SAINTE-JULIE	Titulaire	STRIPPOLI Stéphane	BRINGUIER Emmanuelle	CAILLAUD Isabelle	BOUCHARDON Viridiana	ADAM Xavier
	<i>Suppléant</i>					
SEGNY	Titulaire	LAGREZE Bernard	HUDRY Luce	LECOMPTE Cécile	LABRUNIE Marie-Frédérique	MAKHOULF Christian
	<i>Suppléant</i>					
SERGY	Titulaire	BASILIO Jennifer	SCHIRRU Fausto	CHEVALLET Régine	CLEMENT Jean-Claude	MARTINELLI Paolo
	<i>Suppléant</i>					
THOIRY	Titulaire	Liliane BECHTIGER	Serge DESSAGNE	Jean ROMAND-MONNIER	Fadoua BENYOUSSEF TAKATART	Emmanuel DE MARTEL
	<i>Suppléant</i>					
THOISSEY	Titulaire	Jacques BERGER	Muriel GOEURY	Jean-François GOEURY	Maurice VOISIN	Boris LEYNAUD
	<i>Suppléant</i>	Giséle RAPENNE	Francisco CARNEIRO	Christiane FOURNEL		
TOSSIAT	Titulaire	ALLEGRIINI Nicole	GILLIAUX Gwenäelle	CHARVET Frédéric	FENET Roger	GENTET Jean-Louis
	<i>Suppléant</i>					
TREVOUX	Titulaire	TRASSARD Claude	MENARE ép. GENIN Andrée	LUGRIN ép. VINCENT France-Line	RAYMOND Michel	GAREL Kévin
	<i>Suppléant</i>					
VALSERHONE	Titulaire	M. FILLION Jean-Pierre	Mme BRUN Catherine	Mme LANCON Régine	Mme OZEDENNE Frédérique	M. GENNARO Anthony
	<i>Suppléant</i>	M. RONZON Serge	M. MULTARI Jean-François	M. PERRIN-CAILLE Hervé	Mme RIGUTTO Christiane	M. GAY Jean-Yves
VAUX-EN-BUGEY	Titulaire	M. Franck CHARBONNEL	M. Franck DESMARI	Mme Leaticia DE OLIVEIRA	Mme Marie-Céline RAY	M. Jean-Marc BOEUFGRAS
	<i>Suppléant</i>					
VILLARS-LES-DOBES	Titulaire	Christiane VALET	Jaqueline BERTHET	Didier FROMENTIN	Jacques LIENHARDT	Françoise CANARD
	<i>Suppléant</i>	PEYROL Véronique	Marie-Anne ROUX	Agnès DUPERRIER	Patrice NOBLET	Simon BAUDIN
VILLEBOIS	Titulaire	RODIN DUFOUR Nancy	DURAND Claire	VANARET Joëlle	BARTOLINI Valérie	MERMIN Yves
	<i>Suppléant</i>					
VIRIEU-LE-GRAND	Titulaire	Rolande DEMITRES	Jean-Claude MERINI	Huguette GIRERD	Corinne BOUCHISSE	Tiphanie CHÂTILLON
	<i>Suppléant</i>	Anne MARIETAZ				
VONNAS	Titulaire	Michèle LAURENT	Marie-Françoise PERROUD	Françoise DUBOIS	Christian RAVOUX	Caroline TROUILLOUX
	<i>Suppléant</i>					

Annexe Commission de Contrôle chargée de la révision des listes électorales

**Communes de 1 000 habitants et plus
dont le conseil municipal est composé de trois listes et plus**

COMMUNES	Désignation Des Membres	5 conseillers municipaux (à l'exception du maire, des adjoints et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale)				
		1er conseiller municipal de la liste majoritaire	2ème conseiller municipal de la liste majoritaire	3ème conseiller municipal de la liste majoritaire	1er conseiller municipal de la 2ème liste (minoritaire)	1 ^{er} conseiller municipal de la 3ème liste (minoritaire)
AMBERIEU-EN-BUGEY	Titulaire	Marie-Christine SEYTIER	Jean-Marc RIGAUD	Philippe DI PERNA	Rémi CHRISTIN	Antoine MARINO MORABITO
	<i>Suppléant</i>					
BOURG-EN-BRESSE	Titulaire	Mme Martine DESBENOIT	Mr Claude MARQUIS	Mme Anne FORESTIER	Mr Aurane REIHANIAN	Mr Vital MATRAS
	<i>Suppléant</i>				Mme Marie-Josephe BARDET	Mr Christophe MAITRE
BOURG-SAINT-CHRISTOPHE	Titulaire	DEGLI ANTONI Solange	CHEVALLIER Daniel	CHABERT Anne-Marie	MOREAU Estelle	PESTEL Camille
	<i>Suppléant</i>	PELARDY Florence	DURAND Séverine	DAVOINE Tony	PIOT Séverine	
CHALAMONT	Titulaire	Sonia DEBIAS-SAID	Claire PICARD-LEROUX	Stéphane MERIEUX	Edwige GUEYNARD	Rachel SOCCOL
	<i>Suppléant</i>	Sandrine RUETTE	Claude AMASSE	Séverine MENAND	Lorène GUILLET	
DIVONNE-LES-BAINS	Titulaire	Daniel DEREN	Nathalie HOULIER	Sophie BERTUCAT	Isabelle GROSFILLEY	Amaury GUIBERT
	<i>Suppléant</i>	Véronique DERUAZ	Charles HERMANN GOMEZ	Linda FEDRIGO	Vincent QUIQUEMPOIX	
FERNEY-VOLTAIRE	Titulaire	MERIAUX Laurence	GRATTAROLY Stéphane	CLAVEL Matthieu	KASTLER Jean-Loup	LANDREAU Christian
	<i>Suppléant</i>	BABALEY Yem	HARS Chantal	VINE-SPINELLI Rémi	MANNI Myriam	JOMIR-FLORES Marie
JASSANS-RIOTTIER	Titulaire	JEAN-LUC PALTRINIERI	CHRISTIANE EYSSERIC	DOMINIQUE COLAS	MICHEL BRIZE	SYLVIE SEGURA
	<i>Suppléant</i>	JEAN-PIERRE FAVIER	SYLVETTE COLLET			
MIRIBEL	Titulaire	Georges THOMAS	Annie CHATELARD	Corinne SAVIN	Alain ROUX	Nathalie DESCOURS
	<i>Suppléant</i>					
OYONNAX	Titulaire	Corinne REGLAIN	Assad AKHLAFA	Francoise COLLET	Julien MARTINEZ	Sonia CHEVAUCHET
	<i>Suppléant</i>	Freddy NIVEL	Marie-Josèphe LEVILLAIN	Amaury VEILLE	Annie ZOCCOLO	Marine PARROT
REYRIEUX	Titulaire	DAYET Annie	LARDENOIS Eric	MONFRAY Eric	COLIN Jérôme	PESERY Marie-Chantal
	<i>Suppléant</i>	BEHEM Sandrine	GRECO-BOYER Mylène	GOUDARD Laurent	VALLIN Catherine	RUIZ Alexandre
SAINT-DIDIER-DE-FORMANS	Titulaire	GAUTIER WILL Pascale	ROCHE Gilles	PERRAUD Sylvain	AKNIN Daniel	COLLET Baptiste
	<i>Suppléant</i>					
SAINT-GENIS-POUILLY	Titulaire	TARTIVEL Jean-Marie	THEVENON Philippe	DEHRIB Mehdi	BOURDON Bernard	MARCHAND Anne-Sophie
	<i>Suppléant</i>	MATARRANZ Philippe	BALADA Romain	DUPI Elie	KOCH Jean-Marie	
SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS	Titulaire	Michel MITANNE	Nathalie LLAMBRICH	Sandrine CROST	Denise BOUVIER	SALMON NANUS Samuèle
	<i>Suppléant</i>	Julien PERRIN	Loïc CALARD	Marc PUYPE	Yves VENCON	

01_Pref_Préfecture de l'Ain

01-2023-12-08-00001

BORDEREAU D ACCOMPAGNEMENT RELATIF À
LA MISE À JOUR
DES PARAMÈTRES DÉPARTEMENTAUX
D ÉVALUATION
DES LOCAUX PROFESSIONNELS POUR LES
IMPOSITIONS 2024

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AIN

BORDEREAU D'ACCOMPAGNEMENT RELATIF À LA MISE À JOUR DES PARAMÈTRES DÉPARTEMENTAUX D'ÉVALUATION DES LOCAUX PROFESSIONNELS POUR LES IMPOSITIONS 2024

Informations générales

Le dispositif de mise à jour des paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels décrit à l'[article 1518 ter](#) du code général des impôts (CGI) prévoit que :

- **les tarifs** sont mis à jour annuellement par l'administration fiscale ;
- les coefficients de localisation peuvent être mis à jour les troisième et cinquième années suivant le renouvellement général des conseils municipaux. Aussi, en 2023, la commission départementale des valeurs locatives (CDVL) a pu modifier l'application des **coefficients de localisation** après avis des commissions communales et intercommunales des impôts directs prévues aux articles [1650](#) et [1650 A](#) du CGI.

Situation du département de l'Ain

La CDVL a arrêté la liste des parcelles affectées d'une modification de coefficients de localisation lors de sa réunion du 19/10/2023

Conformément aux dispositions de l'[article 334 A](#) de l'annexe II du CGI, les derniers tarifs publiés au recueil des actes administratifs par n° 01-2022-162 en date du 30/11/2022 ont été mis à jour des évolutions de loyer constatées.

Les nouveaux tarifs ainsi obtenus ainsi que les parcelles affectées d'un coefficient de localisation mis à jour par la CDVL font l'objet de la présente publication.

Publication des paramètres départementaux d'évaluation

Conformément aux dispositions de l'[article 371 ter S](#) de l'annexe II au CGI, les deux documents suivants sont publiés:

- la grille tarifaire qui regroupe l'ensemble des tarifs appliqués pour chaque catégorie dans chaque secteur;
- la liste des parcelles affectées d'une modification de coefficients de localisation.

Délai de recours

Les décisions figurant dans le document pourront faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de LYON dans le délai de deux mois suivant leur publication.

01_Pref_Préfecture de l'Ain

01-2023-12-08-00002

tarifs et des valeurs locatives des locaux
professionnels
pris pour l'application du I de l'article 1518 ter
du code général des impôts
pour les impositions 2024

Département : Ain

Mise à jour des tarifs et des valeurs locatives des locaux professionnels
pris pour l'application du I de l'article 1518 ter du code général des impôts
pour les impositions 2024

Catégories	Tarifs 2024 (€/m ²)						
	secteur 1	secteur 2	secteur 3	secteur 4	secteur 5	secteur 6	secteur 7
ATE1	33.5	38.2	48.6	57.9	66.3	82.9	121.0
ATE2	37.8	42.1	55.1	62.1	73.6	73.3	72.3
ATE3	35.7	35.7	35.7	35.7	35.7	35.7	35.7
BUR1	79.1	99.3	114.7	127.5	127.3	144.5	200.0
BUR2	108.5	120.0	133.8	140.4	137.1	158.1	239.6
BUR3	64.5	90.5	110.3	135.3	139.4	165.8	215.5
CLI1	23.2	23.2	88.6	88.7	127.4	127.4	127.4
CLI2	40.7	97.5	98.6	97.0	97.5	97.5	97.5
CLI3	51.9	97.7	131.2	153.7	152.9	152.9	152.9
CLI4	103.5	120.0	136.7	153.2	169.8	186.5	203.0
DEP1	5.0	13.8	17.1	32.3	38.5	54.0	75.4
DEP2	35.3	35.8	44.6	48.5	48.8	77.9	137.6
DEP3	3.2	14.0	14.0	20.3	20.3	69.6	70.7
DEP4	7.1	22.5	32.6	39.0	53.8	57.5	62.3
DEP5	25.4	25.4	30.4	41.0	41.0	52.4	93.9
ENS1	20.5	20.5	38.0	38.0	38.0	51.5	51.5
ENS2	47.2	47.2	87.9	87.9	87.9	118.5	118.5
HOT1	57.5	57.5	57.5	74.7	95.9	152.1	182.0
HOT2	33.5	32.5	47.1	45.3	47.6	121.1	129.2
HOT3	38.8	41.3	64.4	64.1	64.1	75.7	93.5
HOT4	46.0	46.0	46.9	50.6	54.7	59.0	63.8
HOT5	17.3	52.8	79.7	99.3	148.0	182.7	187.1
IND1	28.3	47.8	50.1	58.3	56.0	60.9	60.9
IND2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
MAG1	41.7	75.7	95.5	117.7	134.9	157.6	229.5
MAG2	51.1	76.0	90.9	119.9	157.7	156.0	271.6
MAG3	41.4	68.8	182.0	387.4	385.5	378.7	379.8
MAG4	29.0	47.5	81.0	100.1	110.1	104.1	111.1
MAG5	59.8	59.8	63.7	84.3	112.3	138.4	164.7
MAG6	48.5	48.5	63.4	68.3	79.9	92.9	92.9
MAG7	32.0	32.0	32.0	32.0	32.0	32.0	32.0
SPE1	9.5	21.3	46.7	46.7	72.0	72.0	72.0
SPE2	3.4	16.9	34.2	50.0	61.9	103.6	103.6
SPE3	36.0	39.7	39.7	39.7	63.5	165.9	165.9
SPE4	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
SPE5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
SPE6	57.4	57.4	67.0	70.1	91.4	106.7	124.7
SPE7	32.6	47.1	62.9	62.9	87.1	99.0	139.2

**Liste des parcelles affectées de nouveaux coefficients de localisation
du département de l'Ain**

Pour les lignes où une section figure sans parcelles, le coefficient de localisation indiqué s'applique à toutes les parcelles de la section, à l'exception des parcelles expressément listées par la suite.

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Parcelle	Coefficient
146	DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE		AA	85	1